

Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique de Mellois en Poitou

ENTRE

La communauté de communes **Mellois en Poitou**, représentée par son Président, Fabrice MICHELET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du,

Ci-après désigné par Mellois en Poitou,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet des Deux-Sèvres Emmanuel AUBRY,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique

(CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Mellois en Poitou autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 - Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Article 2-1 Caractéristiques du territoire

Territoire rural situé au cœur du Poitou historique, dans le sud Deux-Sèvres, limitrophe des départements de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Maritime, le territoire de Mellois en Poitou est composé de 62 communes pour une population d'un peu moins de 50 000 habitants.

Pour rappel, la communauté de communes Mellois en Poitou est issue de la fusion de 4 anciens EPCI au 1^{er} janvier 2017 : en termes de superficie, c'est le deuxième EPCI des Deux-Sèvres, après le Bocage Bressuirais. Il recouvre à peu près le périmètre du Mellois historique.

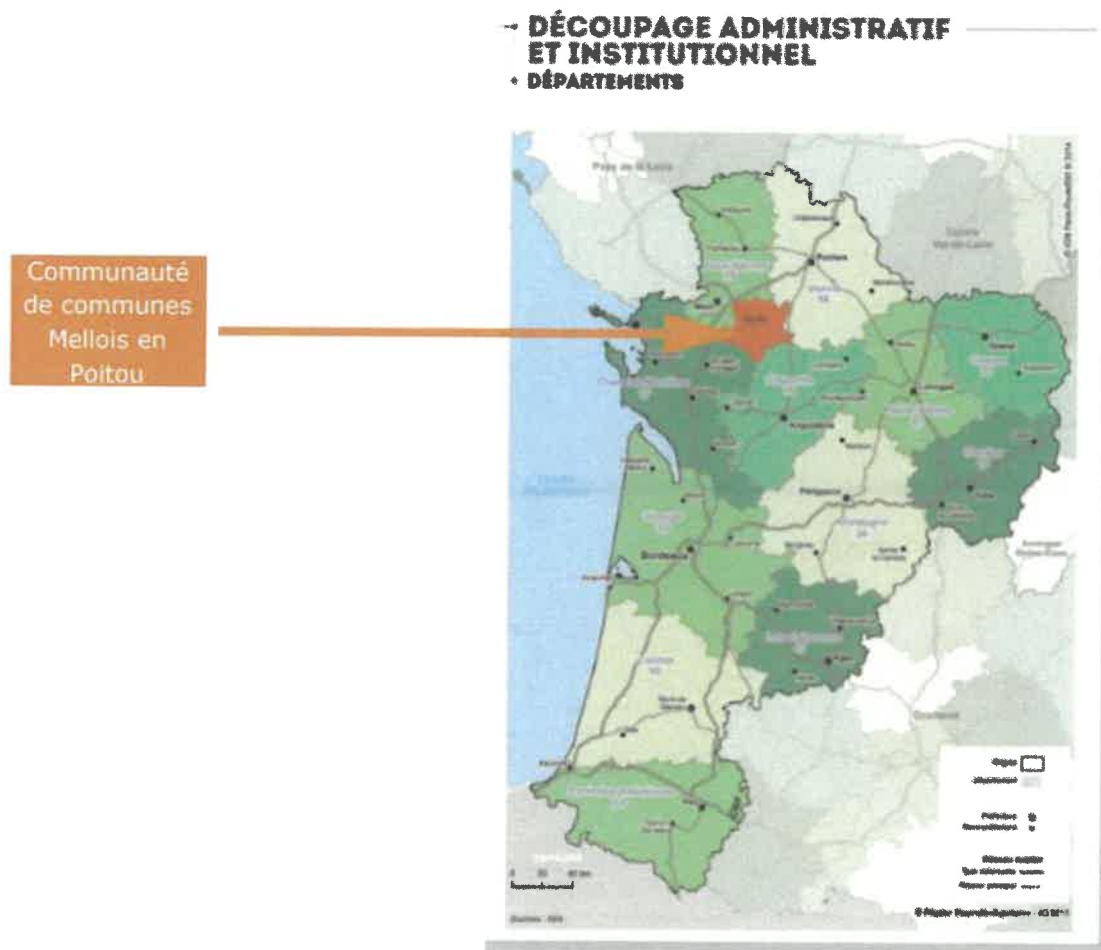
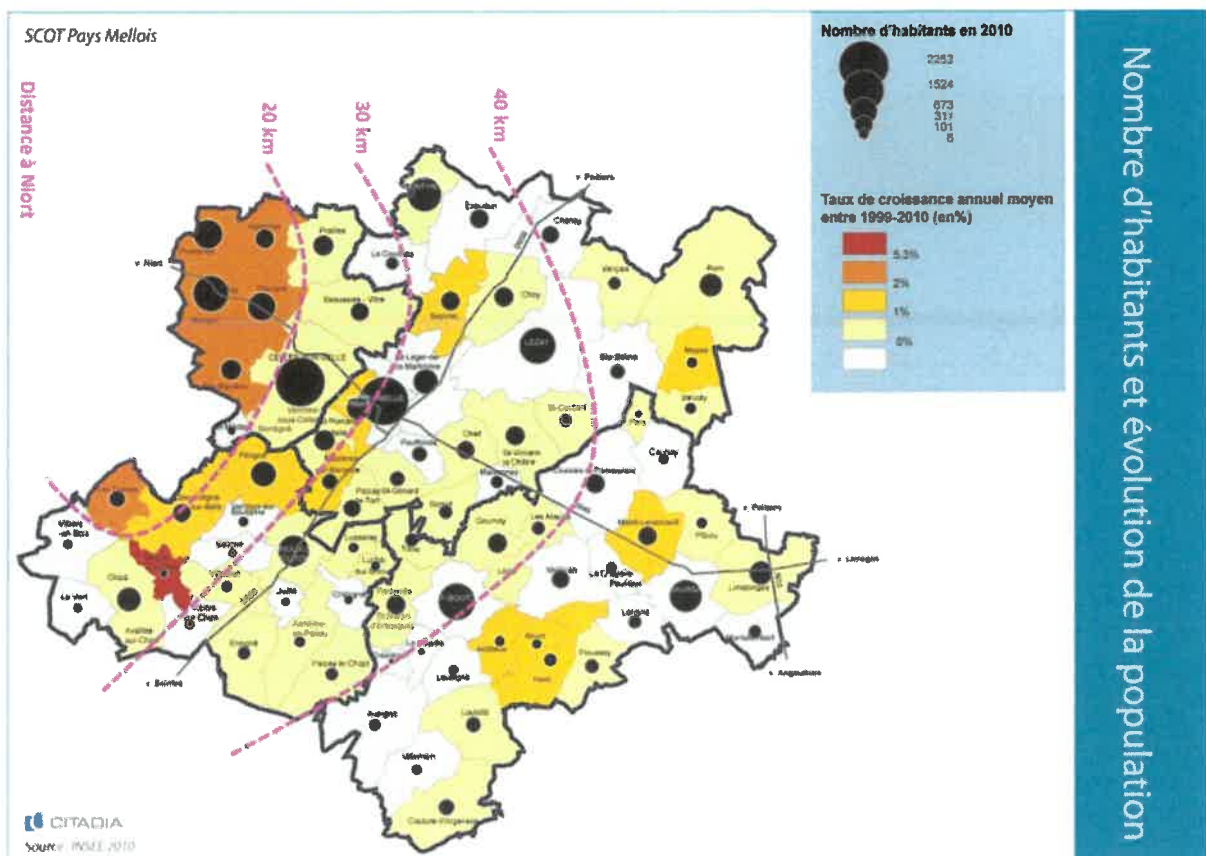


Figure 1 : Positionnement du Mellois en Poitou au sein de la Région Nouvelle Aquitaine

Une dynamique socio-démographique différenciée entre l'ouest et sud/est

La démographie du Mellois en Poitou est relativement stable depuis une dizaine d'années. La croissance démographique lors de la dernière décennie a été de +0,5%, soit légèrement moins favorable que celle constatée au niveau départemental. (+0,6%).

Toutefois, la situation est contrastée sur le territoire. En effet, l'ouest du territoire, sous influence niortaise, bénéficie d'une dynamique démographique avec l'arrivée d'une population en quête d'un cadre de vie rural et de qualité. La population y est plus jeune et plus aisée. Le sud-est du territoire, plus isolé des agglomérations, connaît une dynamique démographique moins favorable, avec un vieillissement plus marqué de sa population.

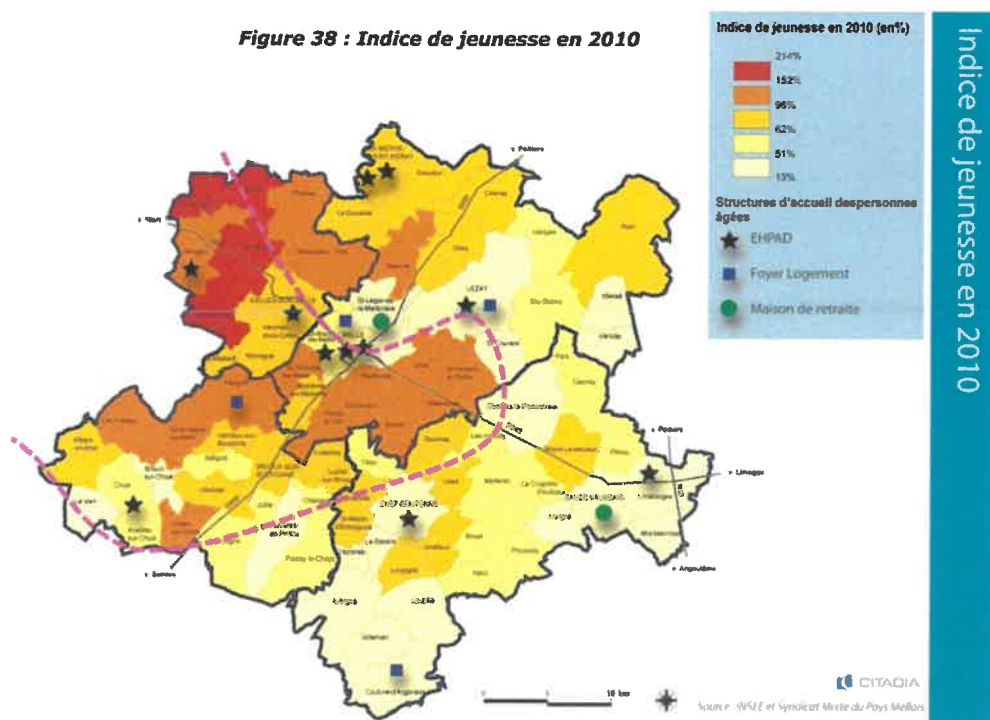


Une population vieillissante

Environ 1/3 de la population est âgée de plus de 60 ans (1/4 à l'échelle départementale).

Si l'ensemble du territoire connaît une diminution de la part des moins de 30 ans, cette baisse est toutefois plus importante à l'est, à savoir pour les ex-Communautés de Communes du Cœur du Poitou et du Mellois. La population vieillit en raison du trop faible nombre de naissances, qui entraîne un solde naturel négatif. La hausse de la population se fait par l'arrivée de nouvelles populations déjà adultes qui ne permettent pas de renouveler certaines tranches d'âges.

Ce vieillissement de la population a pour corollaire une part relativement importante de retraités (35% au recensement 2018), surreprésentés par rapport à l'échelle départementale (32%) et nationale (27%).



Une population aux revenus relativement faibles

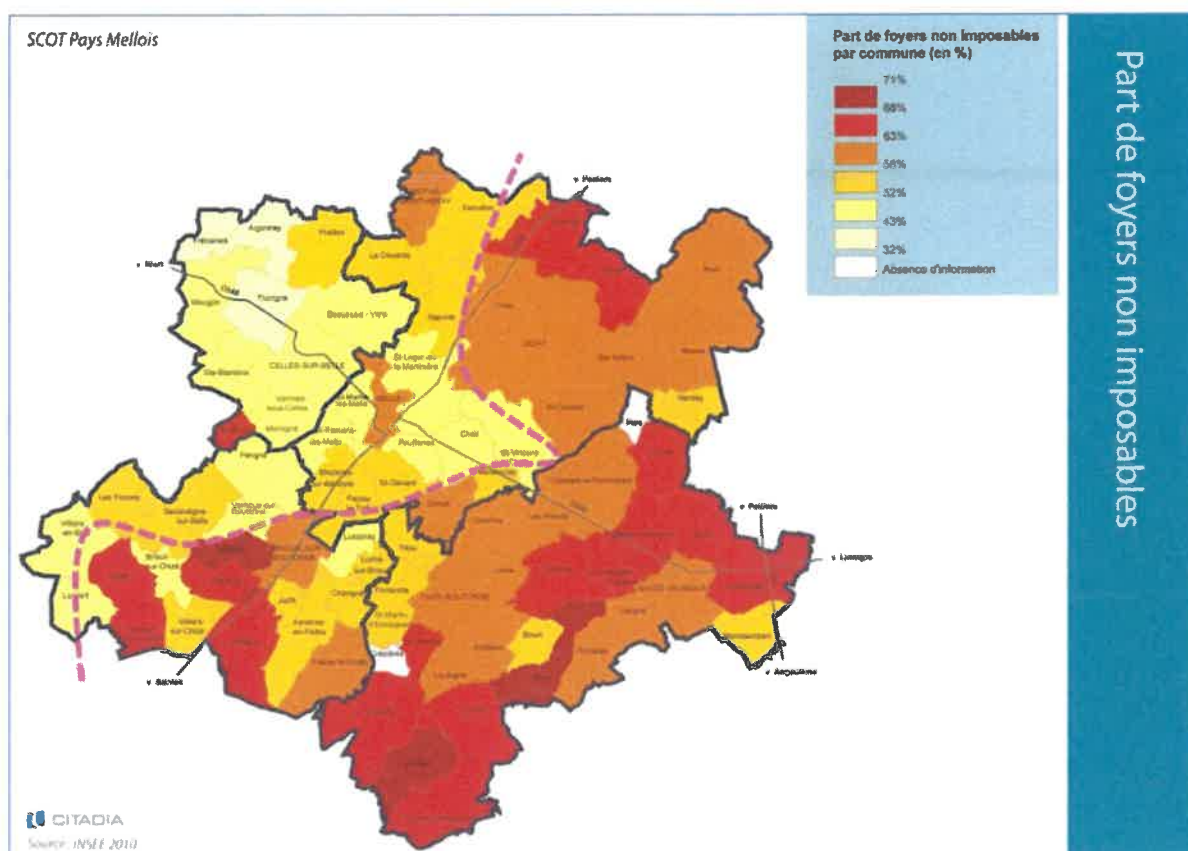
Selon le recensement 2018, plus de 60% des foyers fiscaux sont non imposés. Par ailleurs le revenu moyen annuel est inférieur de 2000€ à la moyenne départementale.

Ces revenus sont à mettre en parallèle avec la structure socio-professionnelle de la population, qui révèle une sur-représentation des ouvriers et artisans et commerçants, mais surtout des retraités et des agriculteurs, et a contrario une sous-représentation des professions intermédiaires et des cadres.

On constate également une sous-représentation des diplômés bac +3 et plus, et une sur-représentation des non-diplômés et des CAP/BEP. A noter que Mellois en Poitou est l'EPCI le plus concerné par la problématique des jeunes sans emploi et non scolarisés.

Mellois en Poitou est un des territoires du département le plus concerné par la pauvreté avec 12% à 15% de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, et jusqu'à 19% dans la partie sud-est (ex-Cœur du Poitou). Une part importante de jeunes de moins de 30 ans est concernée, et en augmentation.

On note là encore une disparité territoriale, entre l'ouest et l'est du territoire.

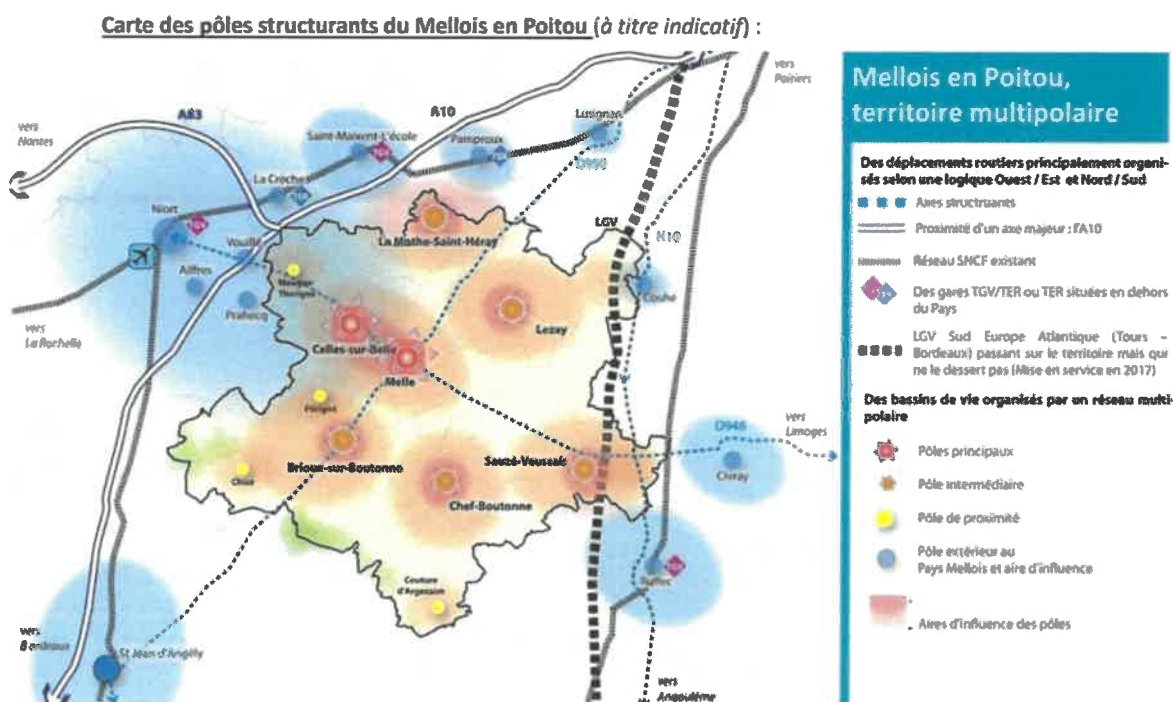


Un territoire rural structuré en bassins de vie autour de pôles structurants

Si Melle revêt une place un peu plus centrale du fait de sa position géographique et de son statut d'ancienne sous-préfecture, le territoire se caractérise par un fonctionnement urbain multipolaire revendiqué autour notamment des chefs-lieux historiques des anciens cantons. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) adopté en 2020 identifie 11 bourgs principaux, qui irriguent le territoire en termes d'équipement, de commerces, de services et d'emplois :

- 2 pôles de pays : bourgs de Melle et Celles-sur-Belle ;
- 5 pôles intermédiaires : bourgs de La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Sauzé-Vaussais, Chef-Boutonne et Brioux-sur-Boutonne ;
- 4 pôles de proximité : bourgs de Couture d'Argenson, Chizé, Périgné et Mougou (le bourg de Mougou se trouve dans la commune d'Aigondigné).

Ce maillage du territoire est perçu comme un atout pour le territoire à consolider car permettant notamment une bonne répartition des équipements et services autour de bassins de vie.



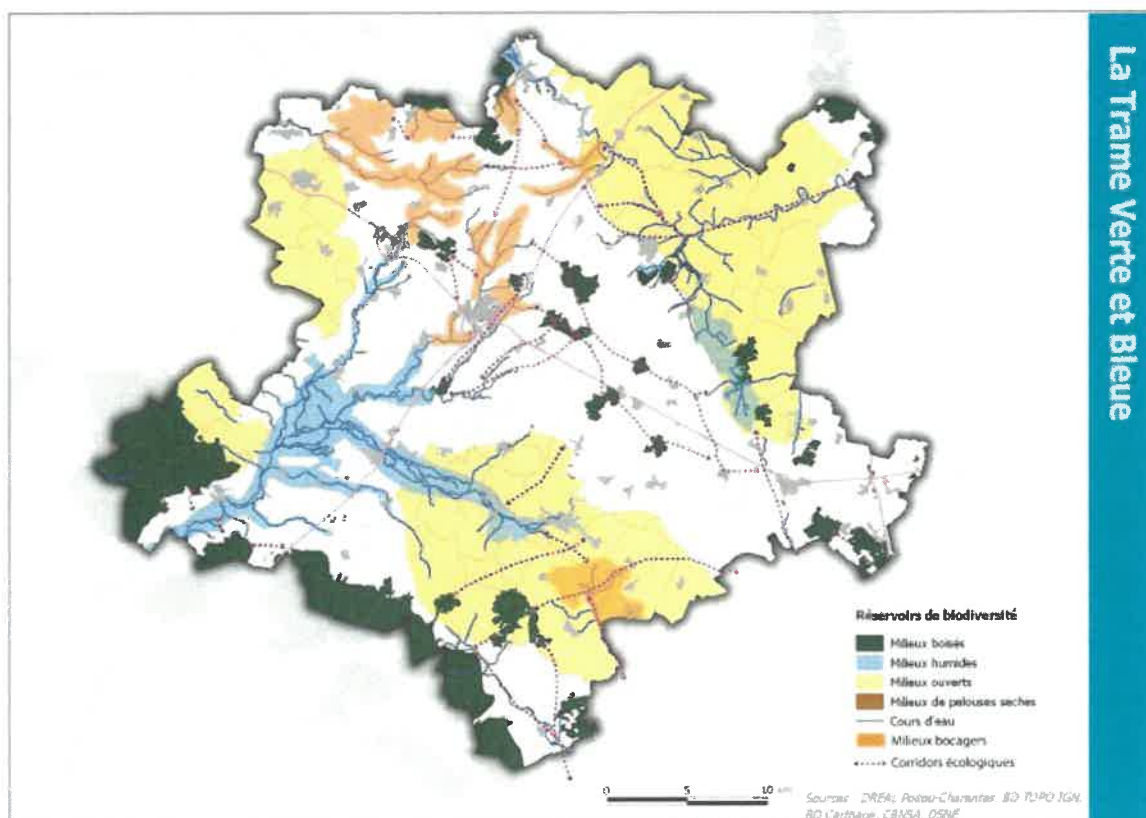
Un cadre de vie de qualité, fondé sur un dynamisme associatif et culturel, un patrimoine bâti et naturel de qualité

Le territoire compte un grand nombre d'associations locales, de foyers ruraux et d'événements culturels, artisanaux, agricoles, sociaux et sportifs qui révèlent une certaine vitalité et un dynamisme local fort au sein de la population. L'on dénombre ainsi plus de 700 associations sur le territoire.

Le patrimoine historique participe également à la qualité du cadre de vie. Outre un patrimoine remarquable (57 monuments historiques, un classé au patrimoine mondial de l'UNESCO), le territoire possède également de nombreux petits édifices qui n'ont souvent plus d'usage mais qui sont conservés pour leur valeur historique ou affective. Ce « petit patrimoine » est plus localement lié à l'habitat, l'eau, l'activité agricole, aux vestiges historiques... Le territoire compte également 4 Petites Cités de Caractère. Le territoire est par ailleurs labellisé Pays d'Art et d'Histoire, dont la convention est en cours de renouvellement.

Enfin, le territoire dispose d'un patrimoine naturel de qualité, dont certains éléments font l'objet d'inscription à un inventaire ou d'un dispositif de protection. Ainsi, on dénombre 25 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) dont 18 de type 1 et 7 de type 2), 6 sites Natura 2000, un arrêté de Protection de Biotope, une réserve biologique intégrale et 3 sites classés ou inscrits.

Le paysage est également identifié comme un élément constitutif du cadre de vie de Mellois en Poitou. Un Plan Paysage est d'ailleurs en cours de réécriture.



Un tissu économique diversifié

Le territoire de Mellois en Poitou est caractérisé par une activité économique relativement diversifiée, avec plus de 4 000 établissements économiques (chiffres du SCoT). 70% des établissements en activité sur le territoire sont des petits établissements, principalement dans le secteur du commerce, des services et de l'agriculture. Le nombre de salariés dans ces établissements se situe généralement entre 0 et 9 salariés. Les établissements qui emploient le plus d'actifs sont du secteur de l'industrie, de la construction et du tertiaire (administration, enseignement, santé et action sociale).

La vitalité de ce tissu constitue un enjeu pour le territoire, qui a par ailleurs développé une politique d'aide au commerce et à l'artisanat, notamment via un programme FISAC.

Le territoire accueille plus de 50 zones d'activités économiques, dont 2 sont identifiés dans le SCOT comme étant de potentiel régional. Dispersés et manquant de lisibilité, un travail de priorisation a d'ores et déjà été fait dans le cadre du SCoT, mais doit être complété par une stratégie d'accueil des entreprises en cours de définition.

L'activité agricole représente une part importante de l'économie locale avec plus de 808 sièges d'exploitations au 1^{er} janvier 2021. Elle recouvre 91 519 ha, soit 71% de la surface totale du Mellois en Poitou (chiffres 2013). Les principaux types de culture sont : les céréales (55% des surfaces agricoles), les oléagineux et protéagineux, les prairies, enfin le maraîchage et très résiduellement les vignes. L'élevage représente le reste de l'activité agricole. Sont dénombrés ainsi des élevages ovins, caprins, bovins, de vaches laitières et de vaches allaitantes.

Le territoire n'est pas particulièrement boisé, le département des Deux-Sèvres étant un des territoires les moins boisés de l'ex-Poitou-Charentes. Le territoire est tout de même couvert par des espaces boisés dont les principales sont la forêt de Chizé, la forêt d'Aulnay et la forêt de l'Hermitain. La sylviculture reste visible sur le territoire via des activités de scierie et de découpe de bois. Une filière bois-énergie est également en émergence avec le développement de chaufferies bois, la réutilisation de bois agricoles et la production de plaquette bois ou granulés.

L'attractivité touristique locale est liée à de nombreux facteurs dont la présence du Musée de Rauranum, du Zoodyssée, d'un village-vacances située près de la base de plein-air du Lambon, un Office du tourisme du Pays Mellois, des circuits de randonnée et de promenade, et enfin des activités proposées par le Pays d'art et d'histoire. Toutefois, l'attractivité touristique reste modeste relativement aux autres territoires ruraux de la Région.

A noter également qu'une convention de revitalisation est déployée sur le territoire, suite au départ de la base logistique d'Intermarché à Alloinay et que la Communauté de communes est engagée aux côtés d'autres territoires ruraux avec la région Nouvelle-Aquitaine dans un Contrat néo-aquitain de développement de l'emploi sur le territoire (CADET).

Article 2-2 Un territoire engagé dans plusieurs dispositifs contractuels

Le territoire de Mellois en Poitou et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation, qui fait suite et a vocation à intégrer les dispositifs contractuels déjà existants à son échelle :

❖ Le Contrat local de santé 2018 – 2022

Ce contrat, signé le 6 mars 2018 avec l'Agence Régionale de Santé et la communauté de communes du Haut Val de Sèvre, décline le Programme Régional de Santé (PRS). Elaboré en concertation avec les acteurs impliqués, il décline 7 priorités :

- L'accès aux soins et aux soins d'urgence
- Le parcours de santé des personnes âgées
- La promotion de la santé environnementale
- La santé des enfants et des jeunes
- La prise en charge de la santé mentale
- L'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes vulnérables
- Le développement d'une ingénierie locale en santé

Le contrat local de santé explore et favorise les solutions relatives à l'installation de jeunes médecins.

Trois maisons de santé pluridisciplinaires sont en service sur le territoire du Mellois (La Mothe Saint Héray/Pamproux ; Chef-Boutonne, Couture d'Argenson), un projet à Brioux sur Boutonne est en cours de réalisation.

❖ Le Projet Educatif de Territoire

Il fait l'objet d'une convention entre Mellois en Poitou et l'Etat autour des enjeux éducatifs. Un premier PEDT 2018-2021 se termine au 31/07/21. Le prochain est en cours d'élaboration.

Pour Mellois en Poitou, le Projet Éducatif de Territoire c'est :

- Une démarche collective pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.
- Un engagement contractuel entre la communauté de communes et l'État.
- Un sens donné à sa politique enfance et jeunesse et scolaire.

Le dispositif d'aide aux accueils de loisirs » qui permet à des structures de solliciter le soutien de l'État, dès lors qu'elles proposent, pendant l'été, des projets pédagogiques qualitatifs permettant aux enfants d'accéder à des activités collectives, en toute sécurité, leur permettant de gagner en autonomie, de reprendre des activités motrices et de renforcer leurs apprentissages, fait l'objet d'une contractualisation avec les services du DDASEN.

Dans le cadre du plan Été 2020 « vacances apprenantes », signé par la ministre de la cohésion des territoires et des relations et les collectivités, un abondement des crédits consacrés à ces opérations a été prévu. La communauté de communes Mellois en Poitou a bénéficié d'un soutien financier du FNADT pour 7 accueils.

❖ La Convention Territoriale Globale

Ce partenariat avec la CAF et la MSA vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle concentre ainsi quatre enjeux :

- 1er enjeu : Favoriser l'accès de toutes les familles aux services
- 2ème enjeu : Renforcer la cohérence éducative dès le plus jeune âge dans le cadre d'un parcours de l'enfant
- 3ème enjeu : Développer une politique jeunesse cohérente sur le territoire
- 4ème enjeu : Travailler en unité dans un territoire fragmenté

❖ France Services

Depuis 2019, 5 sites communautaires ont été labellisés à Sauzé-Vaussais, Chef-Boutonne, La Mothe-Saint-Héray, Lezay et enfin Celles-sur-Belle, qui a ouvert au public en avril 2021.

Les sites bénéficient d'une subvention forfaitaire de l'Etat de 30 000€/site/an.

Au sein de ces structures, des conseillers numériques accompagnent le public éloigné du numérique vers davantage d'autonomie et davantage d'aisance : ils participent ainsi à l'objectif d'inclusion sociale. L'Etat finance la formation et le déploiement de conseillers numériques.

❖ Dispositif Petites Villes de Demain

Début 2021, les communes de Chef-Boutonne, Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne et Sauzé-Vaussais ont été labellisées Petites Villes de Demain, dispositif destiné à accélérer la revitalisation des bourgs-centres. A ce titre, Mellois en Poitou est cosignataire avec les communes, l'Etat et le Département des Deux-Sèvres d'une convention d'adhésion lui permettant d'obtenir un soutien à l'ingénierie à hauteur de 75%.

Au regard de l'armature multipolaire du territoire, la revitalisation des bourgs centres constitue un enjeu fort du territoire.

❖ Le contrat de ruralité

Signée le 23 mars 2017, la convention-cadre est arrivée à échéance fin 2020.

Sur la période, 21 projets communautaires ou communaux ont été financés pour un montant total de DSIL de 1 793 425€.

❖ Fabrique de territoires

En 2020, l'association Bêta Pi a été sélectionnée dans le cadre de l'AMI « Fabrique de territoire » conduit par l'ANCT pour identifier des tiers lieux. Le projet porté par l'association a pour vocation de créer un tiers lieu à Melle pour favoriser l'inclusion numérique. Le soutien de l'État s'élève à 150 000 € jusqu'en 2023.

❖ Déploiement de Micro-folies :

Le ministère de la culture a annoncé un objectif d'atteindre 1000 micro-folies au niveau national d'ici 2022. Cette plate-forme culturelle de proximité qui offre des activités dématérialisées, destinées à tous les publics a pour vocation d'animer le territoire, de réduire les inégalités en offrant aux habitants un

accès aux œuvres majeures à travers un musée numérique et prendre part à un réseau qui soutient les artistes et associations locales.

Ce dispositif a pour vocation à se déployer tout particulièrement dans les villes labellisées « Petite ville de demain ». La ville de Melle mène actuellement une réflexion avec l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, en charge de l'animation du réseau micro-folies.

❖ Dotation Globale de Décentralisation

Par ailleurs, la réhabilitation de la bibliothèque de Celles sur Belle a bénéficié en 2019 de la DGD à hauteur de 388 217 €.

Dans le domaine environnemental, plusieurs contrats territoriaux pour la protection des milieux aquatiques sont recensés et accompagnés par l'agence de l'eau Loire Bretagne : Mignon-Courance-Guirande (2022-2024), contrat territorial de gestion Quantitative (CTGQ) Sèvre Niortaise et Mignon (2019-2021), qui est l'outil financier du projet de territoire pour la gestion de l'eau dans ce bassin versant.

En outre, un contrat territorial « Re-Sources », destiné à mettre en œuvre des actions volontaires dans les aires d'alimentation de captage du bassin amont de la Sèvre Niortaise et de la Corbelière est également en cours jusqu'en 2022.

Mellois en Poitou a décidé de poursuivre le dialogue contractuel avec l'Etat et ses opérateurs en s'engageant dans l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique, qui a vocation à décliner le projet du territoire en orientations stratégiques et actions opérationnelles, pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 3 – Ambition du territoire de Mellois en Poitou

L'ambition du territoire de Mellois en Poitou est l'objet du futur projet de territoire en cours d'élaboration. Toutefois, la Communauté de communes s'est d'ores et déjà dotée, ou est en train de le faire, de stratégies sectorielles.

1. Des stratégies validées

❖ Le Schéma de cohérence territoriale de Mellois en Poitou – validé en mars 2020

Validé en mars 2020, le Schéma de cohérence territorial définit dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable les grandes ambitions suivantes :

AMBITION N°1 : UN TERRITOIRE RURAL ATTRACTIF

- Valoriser nos paysages, le patrimoine, la culture et le cadre de vie
- Faire des espaces naturels, agricoles et forestiers des atouts de développement
- Optimiser l'utilisation des ressources naturelles
- Protéger la population et les biens des risques et proposer un développement pérenne

AMBITION N°2 : UN TERRITOIRE RURAL DYNAMIQUE

- Renforcer l'accessibilité du territoire
- Organiser et accompagner le développement économique

AMBITION N°3 : UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE ET COMPLEMENTAIRE

- Assurer la cohérence et les complémentarités entre bassins de vie
- Organiser les mobilités internes du territoire
- Développer une offre en habitat qualitative adaptée aux besoins des habitants

❖ Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – validé en juillet 2021

Le territoire a été engagé entre 2018 et 2021 aux côtés de l'ADEME et du SMITED dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC), qui visait une diminution de 10% des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2015.

Le PLPDMA, identifié dans le cadre de ce CODEC, entend poursuivre les efforts déjà réalisés pour :

- Diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques (prévention quantitative) ;
- Diminuer la nocivité des déchets (prévention qualitative) lors de la conception des produits par les entreprises par l'utilisation de produits moins dangereux.

Ses objectifs sont les suivants :

- Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 fixée par la loi Anti Gaspillage et pour l'Economie Circulaire.
- Généralisation du tri à la source des biodéchets au 01/01/2024
 - o - 25 % des déchets verts en 2025 et -30 % en 2031
 - o - 37 % des biodéchets en 2025 et 53 % en 2031
- Stabiliser, puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE) - notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.

2. Des stratégies en cours de définition

Des stratégies de développement sont en cours de définition :

❖ Le Plan Paysage

Après l'élaboration d'un premier Plan de Paysage en 2002, la communauté de communes a décidé de répondre en 2018 à l'appel à projet Plan de Paysage lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Retenue en novembre 2018, la communauté de communes a entamé une procédure d'élaboration de ce document, qui facilitera la prise en compte de la démarche paysagère dans les actions locales grâce à une meilleure connaissance du territoire et à des outils opérationnels dédiés.

❖ La convention Pays d'Art et d'Histoire

Depuis 2008, la communauté de communes Mellois en Poitou fait partie du réseau national des 185 Villes et Pays d'art et d'histoire, label attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication aux territoires riches d'un patrimoine de grand intérêt et qui le valorise.

Le Mellois est riche d'un patrimoine varié s'égrainant du Néolithique à l'architecture du XXI^e siècle, et le valorise, ce qui a permis sa labellisation.

La convention arrivant à échéance, une réflexion est actuellement menée pour son renouvellement, qui devrait intervenir début 2022.

❖ La stratégie d'attractivité touristique et économique

Un diagnostic a été réalisé en 2019-2020, qui a permis d'avoir une connaissance fine des secteurs d'activités sur le territoire et a permis de relever de premiers enjeux.

Pour faire suite à cette première phase, une stratégie est en cours de définition autour de trois enjeux spécifiques :

- L'accueil des entreprises
- L'agriculture / alimentation
- Le développement touristique

3. Des stratégies à venir

❖ Le PLUi-H

Par délibération du 1^{er} juillet 2021, la communauté de communes de Mellois en Poitou a délibéré sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUi-H) et sur les objectifs qu'elle souhaite lui donner :

Un cadre de vie rural accueillant et attractif

- Le PLUi-H : un outil fédérateur au service du Projet de territoire du Mellois en Poitou :
 - Contribuer à faire territoire et à se sentir Mellois en se dotant d'un outil commun,
 - Mettre en avant une ruralité assumée et permettre l'appropriation du PLUi-H par le plus grand nombre.

- Garantir l'accueil de toutes les populations dans une démarche inclusive :
 - Conserver les habitants actuels, notamment les jeunes, viser l'équité dans l'accueil des futurs habitants, et prendre en compte l'accueil des personnes âgées,
 - Contribuer au développement d'un cadre de vie rural qui donne envie à une population active de s'installer.

- Valoriser le patrimoine bâti ancien :
 - Conserver, protéger et valoriser l'architecture historique locale visible grâce aux pierres, aux murets et aux petits patrimoines.

- Se doter de règles d'urbanisme permettant l'adaptation aux évolutions sociétales :
 - Viser l'encadrement et la facilitation des projets sur le territoire, en intégrant le développement de la fibre,
 - Veiller à l'équilibre entre l'architecture historique locale et les projets de constructions nouvelles.

Un territoire multipolaire et durable

- Garantir un aménagement du territoire équilibré et multipolaire :
 - Conforter le caractère multipolaire du territoire,
 - Veiller à une organisation territoriale équilibrée sur l'ensemble du Mellois en Poitou et à l'équilibre entre le développement des bourgs et celui développement des hameaux.

- Permettre un développement économique diversifié et équilibré :
 - Permettre l'installation et l'accompagnement des activités économiques, en garantissant leur diversité (activités agricoles, industrielles, commerciales, artisanales, touristiques),
 - Garantir l'équilibre du développement économique en s'appuyant sur la notion d'aire de chalandise autour des bourgs structurants et des zones d'activités existantes.

- Faciliter et accompagner le développement du secteur agricole,
 - Veiller au développement du bâti agricole, notamment des bâtis anciens de qualité,
 - Accompagner les agriculteurs du territoire dans leurs projets d'installation ou d'extension ; et veiller à une utilisation raisonnée des espaces agricoles pour maintenir et faciliter l'activité agricole.

- Assurer une offre de l'habitat diversifiée et adaptée :
 - Garantir une offre de logements répartie de manière équilibrée sur le territoire,
 - Requalifier et améliorer l'habitat ancien des bourgs et hameaux pour l'adapter aux besoins de la population.

Un paysage rural et environnemental résilient et à valoriser

- Agir sur la qualité paysagère et la qualité d'un environnement rural :
 - Mettre en valeur et protéger les éléments naturels et bâtis du paysage qui contribuent à la qualité de l'environnement : les haies, le paysage bocager, le petit patrimoine,
 - Garantir un aménagement qui maintienne et révèle l'authenticité des bourgs, villages et hameaux.

- Protéger et valoriser les richesses naturelles ainsi que les continuités écologiques :
 - Protéger et valoriser la diversité du paysage naturel : vallons, plaines, vallées encaissées, zone bocagère, zones humides, cours d'eau et forêts.
 - Faire des continuités écologiques et de la trame verte et bleue existante un marqueur paysager fort, notamment en s'appuyant sur le maillage des chemins de découverte.

- S'inscrire dans une démarche de sobriété foncière :
 - Viser la modération de l'artificialisation des sols et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
 - Favoriser la restauration et la réhabilitation du parc de logements existants, et notamment des bâtis anciens.

- Renforcer la résilience du territoire face au réchauffement climatique :
 - Accentuer les actions de protections des haies, des bois et des zones humides afin de maintenir leur capacité de captation des gaz à effet de serre, permettre la conservation des puits de carbone du territoire et celle de la biomasse,
 - Dans un souci de santé environnementale, maintenir les espaces verts dans les espaces bâtis et rester vigilant aux distances entre les zones d'habitation et les zones d'activité industrielles ou agricoles dans les orientations d'aménagement du territoire.

A noter également que Mellois en Poitou doit lancer l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.

4. Un projet de territoire en cours de construction

La communauté de communes Mellois en Poitou est née le 1er janvier 2017 de la fusion de 4 EPCI et 3 syndicats. Après 4 années consacrées à la consolidation de la communauté, au travers notamment de l'harmonisation des compétences et l'optimisation de l'organisation des services, Mellois en Poitou a initié fin 2019 une démarche d'élaboration de son projet de territoire.

A partir d'une vision partagée du territoire, il s'agira de définir une stratégie adaptée à l'identité du territoire, à ses valeurs, et ses ressources, déclinée en une feuille de route opérationnelle.

Démarche structurante et fédératrice, l'élaboration du projet de territoire se veut résolument participative, impliquant l'ensemble des élus du territoire, mais aussi ses partenaires institutionnels et associatifs, et ses habitants.

Le projet de territoire est à ce jour en cours d'élaboration : sa validation est envisagée début 2023.

Le présent contrat-socle pourra par conséquent évoluer selon l'état d'avancement des réflexions stratégiques du territoire.

L'élaboration du projet de territoire s'appuiera sur les diagnostics existants (SCOT, PEDT, CLS, Diagnostic Contrat régional, etc.) et la concertation mise en œuvre autour de la définition des enjeux, des ambitions et des orientations stratégiques du territoire.

Un premier séminaire partenarial, qui a rassemblé près d'une centaine d'élus et de partenaires le 18 février 2020, a permis dans un premier temps d'échanger sur les représentations du territoire, ce qui a permis de dégager :

- 3 valeurs sur lesquelles fonder la stratégie territoriale et les principes d'actions :
 - o Accueil
 - o Solidarité
 - o Coopération

- 3 enjeux stratégiques
 - o Attractivité
 - o Cohésion
 - o Adaptabilité

Au regard de ces premiers éléments, une « phrase-chapeau » a été définie et partagée en Comité de pilotage :

**« Pour partager une ruralité attractive et solidaire,
un territoire résilient, créatif et ambitieux »**

Dans l'attente du projet de territoire validé, le présent contrat fixe, en s'appuyant sur les 3 enjeux stratégiques, les orientations stratégiques suivantes :

- **Orientation 1 : Développer l'attractivité résidentielle, économique et touristique de Mellois en**
- **Orientation 2 : Renforcer la cohésion sociale et territoriale au sein de Mellois en Poitou**
- **Orientation 3 : Engager Mellois en Poitou dans la transition écologique**

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les opérations bénéficiant d’un soutien de l’Etat pour l’année 2021 font l’objet de fiches-actions en annexe 2.

Les opérations en phase projet sont indiquées dans des tableaux récapitulatifs et peuvent faire l’objet de fiches-projets annexées au regard de leur état d’avancement ou de leur spécificité (annexe 3).

Axe 1 Développer l’attractivité résidentielle, économique et touristique

Éléments de contexte

Le territoire de Mellois en Poitou, après avoir connu un regain démographique dans les années 2000, voit sa population stagner, avec un vieillissement de la population, plus marqué à l’est du territoire, ce qui contribue au dépeuplement et à la dévitalisation de certaines zones, avec ses corollaires (par ex, la fermeture de classes).

L’attractivité résidentielle constitue donc un enjeu pour le territoire, par ailleurs corrélée au confortement, voire au développement d’une économie résidentielle, à même de générer de l’activité et des emplois.

Mellois en Poitou a par ailleurs accusé une perte de 3,7% des emplois entre 2007 et 2015 et une décroissance de l’emploi privé qui s’accroît ces dernières années : - 520 emplois privés entre 2007 et 2015, - 250 emplois privés entre 2015 et 2017 (source: schéma d’attractivité et de développement économique).

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l’élaboration du Contrat de Dynamisation et de Cohésion avec la région met en avant le déclin du secteur productif sur le territoire, qui s’accompagne de la hausse de la part des transferts sociaux et des revenus pendulaires dans la captation des richesses. Or, aujourd’hui, cette résidentialisation du modèle de développement ne profite pas à l’ensemble du territoire.

Selon ce même diagnostic, le secteur touristique est sous-représenté dans le modèle de développement du territoire par rapport à la moyenne des territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine.

Au regard de ces éléments de contexte, l’attractivité résidentielle, économique et touristique constitue un enjeu pour Mellois en Poitou, qui souhaite capitaliser sur ses ressources.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Situation géographique (proximité d’agglomérations, de la mer, traversée d’axes routiers structurants (D948 et N10))- Cadre de vie de qualité fondé sur un dynamisme associatif et culturel, un patrimoine bâti et naturel de qualité- Un accès au foncier et au logement facilité- Maillage du territoire en bourgs-centres permettant une répartition des services et des équipements	<ul style="list-style-type: none">- Perte de services publics- Perte d’emplois dans le secteur privé- Un habitat relativement ancien et dégradé- Territoire rural, enclavé, peu dense, générant des besoins de mobilité- Déficit d’image: des atouts peu ou mal connus / valorisés

<ul style="list-style-type: none"> - Capital agricole et touristique – Pays d'Art et d'Histoire - Des savoir-faire et des entreprises qui rayonnent au niveau national 	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Regain d'intérêt pour les territoires ruraux suite à la crise sanitaire - Déploiement de la fibre sur le territoire - Déploiement du télétravail - La relocalisation d'activités suite à la crise sanitaire ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Démographie médicale - Dévitalisation des centres-bourgs - Transformation / dégradation des paysages - Fermeture d'ITM, qui fragilise le secteur productif - Une résidentialisation du modèle de développement économique de Mellois en Poitou, susceptible d'engendrer des inégalités territoriales

Objectifs opérationnels

Renforcer l'attractivité économique du territoire

La stratégie, actuellement en cours de définition (cf. supra), pourra alimenter le CRTE dans les années à venir. D'ores et déjà, Mellois en Poitou a identifié la filière chanvre comme à valoriser, tant en terme économique qu'environnemental.

Focus sur la filière chanvre

La filière chanvre se structure en Nouvelle Aquitaine, sous l'impulsion de la Région qui en a fait une filière prioritaire. Dans le cadre du déploiement du projet régional, la structuration de filières locales est lancée dans 6 départements dont les Deux-Sèvres. La communauté de communes Mellois en Poitou porte le projet en Deux-Sèvres, assurant ainsi l'ancrage local du projet en lien à la reconnaissance du territoire comme bassin historique de production. L'enjeu est ainsi de le conforter, de l'élargir et de développer son rayonnement économique par la structuration de nouveaux marchés.

Le projet se décline en 3 volets :

- Sécuriser l'approvisionnement en élargissant le bassin de production existant et en formant de nouveaux agriculteurs en partenariat notamment avec la Coopérative Sèvre et Belle.
- Ouvrir les marchés du Bâtiment (isolation en chanvre) et de l'Alimentaire (matières issues de la graine de chanvre riche en apports nutritionnels) au plus près de la production.
- Structurer les maillons de transformation des pailles et des graines localement, afin de conserver sur le département la valeur ajoutée et de renforcer le tissu économique local.

Renforcer l'attractivité touristique du territoire

La stratégie d'attractivité touristique est actuellement en cours d'élaboration (cf. supra). A noter qu'une réflexion est lancée pour transformer l'office de tourisme du mellois, actuellement sous statut associatif, en EPIC, traduisant une volonté politique forte d'ancrer le tourisme dans le projet de développement de Mellois en Poitou.

Opérations soutenues en 2021

Opération	Dispositif	Montant du projet	Financement Etat
Montée en gamme du village vacances du Lambon¹	DETR 2021	419 556€ HT	167 823€
Mise en place de la muséographie du château de Javarzay (Chef-Boutonne)	DSIL exceptionnelle 2021	247 608€ HT	DSIL exceptionnelle : 120 000 € DRAC : 54 000 €

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Montée en gamme du camping de Brioux-sur-Boutonne	Date de début : 2022	
Modernisation de la muséographie du Moulin du Pont l'Abbé à La Mothe-Saint-Héray	2022-2024	150 000€ HT
Réhabilitation des menuiseries de l'Orangerie à La Mothe-Saint-Héray	Diagnostic en cours avec DRAC et CAUE 2022-2024	

¹ Les opérations en gras font l'objet d'une fiche-action en annexe 2 (opérations soutenues en 2021) ou d'une fiche-projet en annexe 3

Valoriser le patrimoine naturel et culturel

Le patrimoine naturel et culturel est identifié comme un élément fort de l'identité et de la qualité de vie à Mellois en Poitou, qu'il s'agit de préserver, de consolider et de valoriser dans une logique d'attractivité à la fois résidentielle et touristique.

Opérations soutenues en 2021

Opération	Dispositif	Montant du projet	Financement Etat
Reconstruction du rempart historique de Saint Savinien à Melle	DSIL exceptionnel		179 135€

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Aménagement et valorisation du patrimoine paysager de la commune de Saint-Coutant	2022-2025	
Réhabilitation du circuit botanique dans la forêt communale de Mairé Levescault	2023	
Sauvegarde de l'Eglise Notre-Dame de Villiers-sur-Chizé	Etude d'architecte fin 2021 Travaux : 2022-2023	180 000€
Rénovation du parvis de l'église et de l'allée d'accès en pavés de Clussais la Pommeraie	2023	
Mise en valeur du patrimoine historique et culturel de Saint-Coutant	2024 ?	
Rénovation du retable de l'Eglise Saint Sulpice de Chef-Boutonne		
Restauration intérieure du chœur de l'église de Melleran	2022	360 905€ HT
Valorisation des bâtiments à caractère historique à Aigondigné (Eglise Saint-Jean Baptiste, temple protestant, grange de Chaloue)	2022-2025	
Valorisation des chemins de randonnées d'Aigondigné	2022-2023	
Valorisation du petit patrimoine vernaculaire à Aigondigné	2022	
Etude de revitalisation/site patrimonial remarquable	Fin 2021	35 000€ HT

Favoriser l'accueil de nouvelles populations par l'accès à un habitat de qualité

Mellois en Poitou entend permettre l'accueil de nouvelles populations par une offre de logement adaptée et qualitative. Compte tenu des objectifs de limitation de consommation foncière contenus dans le ScoT, il s'agit à la fois de permettre la production de logements neufs, mais également de remettre sur le marché les logements vacants, nombreux sur le territoire de Mellois en Poitou (9%), notamment par la réhabilitation d'un parc assez ancien et relativement vétuste.

En effet, selon le Porter à Connaissance de l'État fourni dans le cadre de l'élaboration du ScoT, « les problématiques de vétusté des parcs locatifs privés et des propriétaires occupants sont majeures dans les zones rurales du territoire. La part de logements anciens construits avant 1968 est particulièrement élevée avec une ancienneté moyenne des logements en locatif privé et des propriétaires occupants de 108 ans, contre 82-84 ans en moyenne sur le département. En outre, ces deux parcs présentent des taux de logements médiocres supérieurs à la moyenne départementale avec 8,3 % des logements locatifs privés (contre 3 % au niveau départemental) et 10,6 % des logements des propriétaires occupants (contre 3,4 % au niveau départemental). »

La question de l'habitat fera notamment l'objet d'une attention particulière dans les communes labellisées « Petites Villes de Demain ». Une réflexion est en cours sur l'opportunité de la mise en œuvre d'une OPAH, dont les modalités éventuelles restent à définir.

Opérations soutenues en 2021

Opération	Dispositif	Montant du projet	Financement Etat
Rénovation d'un logement locatif communal à Caunay	DETR	13 607€ TTC	3 402€

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Création de 5 logements locatifs à La Mothe-Saint-Héray, dont 1 studio pour apprenti/étudiant	2022-2023	200 000€ HT
Construction de 4 logements locatifs à Les Fosses (2 pavillons jumelés)	2024	
Rénovation d'un logement locatif à Périgné		
Création d'habitats groupés à énergie positive intergénérationnels à Sepvret	2023 : réflexion et maturation du projet 2024-2025 : travaux	

Revitaliser les centres-bourgs en renforçant les centralités et les dynamiques commerciales

Le territoire de Mellois en Poitou est multipolaire, organisés autour de bourgs-structurants qui animent leur bassin de vie. La vitalité de ces bourgs est essentielle à l'attractivité de l'ensemble du territoire communautaire. Mellois en Poitou est d'ailleurs engagé aux côtés de certains d'entre eux dans la mise en œuvre du dispositif Petites Villes de demain.

Mellois en Poitou est également un territoire rural, qui assume sa ruralité et sa volonté de développer un cadre de vie de qualité sur l'ensemble de son territoire au travers de bourgs vivants, animés et attractifs.

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Réhabilitation d'un îlot en centre-bourg de Chef-Boutonne	2022-2023	3 047 000€ HT
Reconversion de l'ancien EHPAD de Chef-Boutonne	Réflexion en cours	
Restructuration d'une maison d'habitation en locaux commerciaux à Brioux	2021	
Requalification de la gendarmerie actuelle de Melle	2023	
Requalification du quartier du Ménoc	2023	
Réhabilitation d'une ancienne maison de caractère en friche en mairie centrale pour la commune nouvelle d'Aigondigné	2023-2024	
Création d'un local pour commerce de proximité à Fressines	2022-2023	240 000€ HT (estimatif)
Création de cellule commerciales dans le centre-bourg de Mougou (Aigondigné)	2023	
Agrandissement du bâtiment accueillant le multiservices de Saint-Romans	2021 -2022	55 277,48€ HT
Conversion d'un logement communal en café multiservices à Exoudun	2024	
Réaménagement de la boulangerie et du logement attenant à Melleran		
Réaménagement d'un ancien restaurant en espace socio-économique à Paizay-le-Tort	2021-2022	387 500€ HT
Réaménagement de la mairie de Melle pour accueil de nouveaux services	2022-2023	873 300€ HT

Améliorer le cadre de vie par la requalification des centres-bourgs

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Aménagement du centre-bourg d'Aigondigné	2021-2024 (plusieurs tranches)	2 982 000€ HT
Aménagement du centre-bourg de La Mothe-Saint-Héray	2022-2027	2 558 800€ HT
Aménagement et valorisation de la trame Peleboise à La Couarde		
Requalification du centre-bourg de Villiers-sur-Chizé	Etude AMO 2021 - Etude MOE 2022 - Travaux envisagés en 2023 Date prévisionnelle de fin des travaux : automne 2023	300 000€ HT
Création des axes routiers et places et création de liaisons douces à Chef-Boutonne	2022	Consultation en cours

Améliorer l'offre sportive et de loisirs, notamment pour les plus jeunes

Attirer les familles et inciter les jeunes à rester ou revenir sur le territoire nécessitent que chacun puisse trouver à proximité une offre de loisirs attractive. Fort de son dynamisme associatif, le territoire entend poursuivre ses efforts pour proposer des équipements qualitatifs et adaptés aux attentes de la population.

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Construction d'un terrain multisports non couvert à Sauzé-Vaussais	2021	50 000€ HT
Construction d'un gymnase à Aigondigné	2023-2025	
Conversion d'un ancien terrain de tennis en skate-park ou pumptrack à Aigondigné	2021	105 881€ HT
Création d'une aire de jeux pour enfants à Melleran		
Amélioration du gymnase de Lezay	2022	418 000€ HT
Construction d'un gymnase communautaire à Brioux-sur-Boutonne	2022	5 022 993€ HT
Création d'un espace ados couverts à Melleran		
Implantation de nouvelles aires de jeux pour enfants à Aigondigné	2022-2023	

Axe 2 : Renforcer la cohésion sociale et territoriale au sein de Mellois en Poitou

Elément de contexte

Mellois en Poitou est issue d'une fusion relativement récente, qui a nécessité une consolidation et une harmonisation des compétences pendant les dernières années, qui ont retardé la mise en place d'un projet de territoire fédérateur et identitaire.

La taille du territoire, sa multipolarité et sa diversité (paysages, attractivité, bourgs centres/communes rurales), si elles constituent une richesse pour Mellois en Poitou, peuvent entraver l'émergence d'une identité forte à même de consolider la cohésion territoriale. Il s'agit donc pour Mellois en Poitou de créer les conditions d'une solidarité territoriale à même de conforter le sentiment d'appartenance.

Le développement du lien social et le développement des différents services à la population constituent également une priorité pour notre territoire qui revendique la solidarité comme valeur socle de son projet de territoire.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Un maillage du territoire par plusieurs bourgs centres, fournissant des services et équipements à un bassin de vie- Un taux de chômage relativement faible- La solidarité et la coopération : des valeurs revendiquées	<ul style="list-style-type: none">- Un territoire vaste avec un déséquilibre ouest/est (attractivité, revenus)- Une identité pas toujours évidente en raison de la diversité des bassins de vie
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Création d'emplois dans les services à la personne, notamment en lien avec le vieillissement de la population- La construction d'un projet de territoire partagé autour de valeurs qui font consensus- L'élaboration du Pacte financier et fiscal	<ul style="list-style-type: none">- Une résidentialisation du modèle de développement qui accentue le clivage ouest/est- Perte d'identité des bassins de vie- La disparition/dématérialisation des services, qui menace l'accès aux droits pour tous

Objectifs opérationnels

Garantir l'accès aux droits pour tous

La dématérialisation croissante des services a incité Mellois en Poitou à s'engager de façon volontariste dans le dispositif France Services avec la mise en place de 5 espaces répartis sur le territoire, de façon à irriguer l'ensemble de la population, avec une première ouverture à Sauzé-Vaussais en janvier 2020. Actuellement, 5 France Services communautaires sont opérationnels, en sus de l'espace également porté par La Poste à Brioux-sur-Boutonne.

Opérations soutenues par l'Etat

Opération	Dispositif	Montant du projet	Financement Etat
Déploiement de 5 France Services communautaires	ANCT	Environ 340 000€/an en fonctionnement	150 000€ (30 000€ par site/an)
France Services Brioux (La Poste)	ANCT		

Développer l'accès aux droits culturels pour tous

Le Mellois possède un nombre important d'équipements culturels, bien répartis sur l'ensemble du territoire. Ils sont animés par un réseau associatif dense, notamment sur la dimension culturelle et socio-éducative, qui organise par ailleurs de nombreuses manifestations rythmant la vie culturelle, faisant de cette dernière un élément identitaire du territoire, facteur d'attractivité. Le territoire entend capitaliser sur cette richesse en continuant à développer des espaces culturels, par ailleurs fortement vecteurs de lien social.

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Création d'une maison commune bibliothèque et tiers-lieu à Chizé	2022	426 000€ HT
Création d'un tiers-lieu à Aigondigné	2022-2026	
Création d'une salle de résidence artistique en lien avec le Projet Quartier culturel créatif à Melle	2023-2024	

Développer l'offre destinée aux familles et à l'enfance-petite enfance

Faciliter la vie des familles, accompagner à la parentalité, permettre aux jeunes de s'épanouir sur notre territoire nécessitent la mise en place d'une offre de services destinée à l'enfance et la petite enfance adaptée aux attentes et aux modes de vie des habitants. Il s'agit d'un enjeu de solidarité autant que d'attractivité de notre territoire pour y attirer et maintenir les familles. A noter que cet objectif fait l'objet d'une fiche-action spécifique dans le cadre du programme LEADER 2014-2020.

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Création d'accueils collectifs de mineurs à Celles et Mougou (Mellois en Poitou)		
Construction d'une MAM à Mairé-Levescault	2024-2025	

Améliorer le recours à l'offre de soins

Comme pour de nombreux territoires ruraux, la question de la démographie médicale est une préoccupation majeure sur le territoire de Mellois en Poitou. Conscient de cet enjeu, la commune de communes est engagée depuis 2018 avec la communauté de communes du Haut Val de Sèvres dans un Contrat local de Santé, dont l'axe 1 est dédié à au renforcement de l'accès aux soins et aux soins d'urgence.

Depuis plusieurs années, de nouvelles organisations de travail émergent avec notamment la création de maisons de santé pluridisciplinaires. A ce jour, trois sont opérationnelles, un projet est en cours de réalisation à Brioux et des réflexions émergent dans des communes.

A noter que la création de la maison de Santé de Brioux est soutenue par l'Etat, dans le cadre du Contrat de ruralité pour l'année 2020 (DETR : 300 000€ et DSIL : 352 673€)

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Rénovation d'un bâtiment pour accueillir une maison de santé à Aigondigné	2023	

Renforcer le lien social par l'aménagement d'espaces publics facilitant des usages sécurisés et apaisés

A noter que cet axe est étroitement lié avec l'axe 1 Objectif « Améliorer le cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics de qualité »

De nombreuses communes mettent en œuvre des projets destinés à sécuriser les déplacements doux par des aménagements qualitatifs.

Opérations soutenues en 2021

Opération	Dispositif	Montant du projet	Financement Etat
Aménagement de sécurité- traversée du bourg Commune de Juillé	DETR	11 515€ HT	4 606€
Aménagement et sécurisation des accès à l'école de Lezay	DETR	58 971€	23 588€

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Aménagement de la Grand rue de Sauzé-Vaussais	2022-2025	849 276€ HT
Sécurisation des espaces extérieurs de l'école et de la mairie de Melleran		
Aménagement d'espaces publics à Fontenille	2021	140 000€ HT
Requalification de l'entrée de bourg (Saint Martin les Melle) et mise en accessibilité des arrêts de bus à Melle	Septembre 2022- mars 2023	391 666€ HT
Réaménagement de la place de la Chaume à Sauzé-Vaussais	2023-2024	

Permettre l'entretien et l'amélioration d'un patrimoine public de qualité sur l'ensemble du territoire

Revendiquant une ruralité attractive et solidaire, dont il souhaite faire un atout, le territoire de Mellois en Poitou entend permettre à l'ensemble de ses communes, quelles que soit leur taille ou leur capacité financière, de bénéficier d'un patrimoine public de qualité, permettant une vie sociale et associative riche et des conditions de travail optimale pour les agents municipaux.

Opérations soutenues en 2021

Opération	Dispositif	Montant du projet	Financement Etat
Réfection de la toiture d'un bâtiment communal à Lezay	DETR	36 195€ HT	10 859€

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Agrandissement des ateliers municipaux de Fressines	Fin 2021-2022	72 500€ HT
Agrandissement et aménagement de la mairie de Paizay-le-Chapt	2022-2023	
Réaménagement et isolation de la mairie de Celles	2022	200 000€ HT
Réhabilitation de l'office de la salle des fêtes de Montalembert	Juin 2022-2023	32 645€ HT
Extension de la salle des fêtes d'Asnières en Poitou	2022	
Réaménagement de l'ancien atelier communal en espace garderie salle de loisirs à Les Fosses	2022-2023	
Aménagement d'un hangar en atelier communal route à Les Fosses	2021-2022	
Agrandissement et réaménagement la salle des associations avec installation de sanitaire et mise aux normes pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite à Les Fosses	2023-2024	

Réaménagement de la mairie de Melleran Création ou réhabilitation des ateliers communaux à Melleran	2023	
Isolation phonique et thermique de la mairie de Chail	2021-2022	70 000€ HT
Aménagement de l'Ancien Bâtiment des Impôts (CC Mellois en Poitou)		

Axe 3 Engager Mellois en Poitou dans la transition écologique

Eléments de contexte

Si Mellois en Poitou n'est pas encore doté de son Plan Climat Air Energie Territorial, les stratégies existantes identifient toutefois la transition écologique comme un enjeu majeur pour le territoire.

Ainsi, le projet de territoire défini dans le Scot promeut un mode de développement respectueux du patrimoine naturel du territoire, reconnu comme une ressource pour l'attractivité du territoire et donc pris en compte de façon transversal dans tous les axes du contrat.

A noter également que le PLUi-H, le Plan Paysage et l'étude sur les zones humides (dont l'élaboration va prochainement débiter) donneront également des orientations permettant d'alimenter la stratégie de transition écologique.

Au-delà de ces éléments généraux, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT fixe comme objectif d'optimiser l'utilisation des ressources, qu'il s'agisse de l'eau, à préserver et sécuriser, ou des ressources énergétiques, dans un contexte de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Augmenter la production d'énergie renouvelable

A ce sujet, le PADD du Scot fixe comme orientation de « diversifier la production énergétique locale à partir des ressources renouvelables et peu impactantes en termes d'émissions de gaz à effets de serre :

- Développer et mieux exploiter la ressource locale en bois
- Orienter la filière bois-énergie vers la valorisation des produits connexes et des rémanents d'entretien des haies dans une logique de circuits courts et de protection de la biodiversité liée aux milieux boisés
- Promouvoir la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, notamment en toiture des bâtiments publics ou privés et sur les sols déjà artificialisés ou pollués
- Développer la méthanisation à partir de la biomasse locale, pour valoriser les déchets issus de l'agriculture et de l'agro-alimentaire
- Encadrer l'émergence de sites éoliens sur le territoire en tenant compte notamment de l'effet cumulatif des différents parcs sur le grand paysage. »

Il est à noter que des nombreuses éoliennes ont été installées sur Mellois en Poitou ces dernières années, ce qui a pu générer un sentiment de saturation dans le paysage. La communauté de communes s'est emparée de cette question en initiant l'élaboration d'un guide (en cours de finalisation) fixant les grandes orientations pour l'avenir.

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Sainte-Soline	2024-2025	
Pose de panneaux photovoltaïques à Brioux	2022	
Pose de panneaux photovoltaïques sur l'extension du centre technique d'Aigondigné	2022	
Installation de panneaux photovoltaïques à Fontivillié	2022-2023	85 000€ HT
Rénovation et pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Celles	2023	

Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public

Le PADD du SCoT fixe comme orientation de « poursuivre les efforts pour la sobriété énergétique du territoire et en particulier de son patrimoine bâti ».

Les communes, tout comme la communauté de communes, s'y emploient avec de nombreux travaux prévus sur l'ensemble du territoire.

Opérations soutenues en 2021

Opération	Dispositif	Montant du projet	Financement Etat
Rénovation de l'école de La Mothe-Saint-Héray	DSIL Thermique	173 650€	86 825€
Remplacement de chaudières et rénovation énergétiques de bâtiment communautaires	DSIL Thermique	141 125€	70 562€
Rénovation thermique de la salle des fêtes de Chenay	DETR	39 950€	15 980€
Rénovation thermique de deux logements communaux à Chizé	DETR	95 121€	38 048€
Implantation d'une chaudière à granulés bois sur le site du moulin du Pont l'Abbé	DSIL Thermique	79 686€	47 811€
Remplacement d'une chaudière et changement d'une partie des ouvertures du logement de l'épicerie-bar-tabac-restaurant à Saint-Romans	DSIL Thermique	21 232€	12 738€
Isolation de bâtiments communaux à Fressines	DETR	34 156€	13 663€
Rénovation thermique du logement communal de Lezay	DETR	18 474€	1 929€

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Rénovation énergétique des logements locatifs (huisseries, isolation) de Mairé-Levescault	2022	
Remplacement des huisseries de la mairie de Mairé-Levescault	2021- 2022	
Isolation de l'étage de la mairie de Montalembert	2021	15 000€ HT
Rénovation et isolation de la salle des aînés de Celles	2022	62 000€ HT
Mises aux normes énergétiques des bâtiments et production d'électricité solaire sur le bâtiment des ateliers municipaux à la Mothe	2021-2023	115 000€ HT
Changement de mode de chauffage du centre culturel de Chef-Boutonne	2022	
Rénovation énergétique de la mairie de Brioux	2021-2022	
Rénovation des ouvertures et changer de chauffage pour économie d'énergie de la salle des fêtes de Les Fosses	2021-2022	
Rénovation énergétique de bâtiments à Melleran		
Remplacement d'une chaudière fuel par une pompe à chaleur à la mairie de Fontivillié	2021-2022	38 000€ HT
Réhabilitation thermique de l'école primaire de Mougou	2022-2025	

Améliorer les performances énergétiques de l'éclairage public

Opérations soutenues en 2021

Opération	Dispositif	Montant du projet	Financement Etat
Remplacement de l'éclairage public par des LED	DETR	44 378€ HT	4 606€

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Rénovation de l'éclairage public (effacement des réseaux et remplacement des lampes) de Chef Boutonne	2023	
Remplacement de l'éclairage public à Mairé-Levescault	2023	
Remplacement de l'éclairage public à Brioux		
Remise en état et changement de l'éclairage du parc de la Boissière à Celles-sur-Belle	2022	800 000€ HT
Renouvellement de l'éclairage public à Melle	2022	260 000€ HT

Favoriser les mobilités douces ou moins émettrices de gaz à effet de serre

Au regard du caractère rural du territoire de Mellois en Poitou, la très grande majorité des déplacements sont effectués en voiture.

Selon les données INSEE repris dans le rapport de présentation du SCoT, en 2011 :

- Les déplacements domicile / travail des actifs du Mellois en Poitou sont effectués à 83% en voiture. Ce taux est le plus élevé dans l'ex-Communauté Cantonale de Celle-Sur-Belle (89% des déplacements quotidiens pour le travail s'effectuent en voiture).
- La marche à pied représente 6% des déplacements domicile / travail des actifs habitant sur la Communauté de Communes.
- 7% des travailleurs du Mellois en Poitou n'utilisent pas de transport pour se rendre à leur emploi. Il s'agit essentiellement des professionnels travaillant à domicile. Leur part est relativement élevée dans les ex-Communautés de Communes plus rurales, éloignés des très gros pôles d'emplois comme Niort (à savoir Coeur du Poitou et Val de Boutonne : 10% des actifs travaillent à domicile).
- Les transports en commun ne représentent que 1% des déplacements domicile / travail sur la Communauté de Communes. L'offre en TC s'avère inadaptée et insuffisante (deux lignes de bus départementales, trois lignes virtuelles et pas de gare).

La communauté de communes a fait le choix en 2021 de ne pas prendre la compétence Organisation de la mobilité, tel que la Loi d'Orientation des Mobilités l'y invitait. Pour autant, elle se réserve la possibilité d'intervenir ultérieurement via ses autres compétences, ou sur délégation du conseil régional.

Le PADD du SCoT fixe plusieurs orientations relatives à la mobilité notamment:

- Améliorer les liaisons douces au sein des bourgs afin de limiter au maximum l'usage de la voiture, notamment dans les bourgs structurants.
- Améliorer les liaisons douces qui relient les bourgs en valorisant et sécurisant les chemins existants pour permettre les déplacements inter bourgs non motorisés.
- Développer les modes de transport limitant les émissions de gaz à effet de serre (autocar, covoiturage, autopartage, etc.),

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Création de liaisons cyclables sécurisées à Saint-Coutant	2023	
Création d'un cheminement piéton entre Fressines et Bougouin	2021-2022	60 000€HT
Sécurisation et aménagement du parking de co-voiturage à Limalonges	Octobre 2022 - juin 2023	55 000€HT
Création d'une voie douce en franchissement de la rivière à Chizé	2022-2024	207 000€ HT
Création d'une voie douce en centre-bourg de Melleran		

Favoriser des modes de consommation plus responsables

Nos modes de production et de consommation ont des impacts en termes environnementaux, sociaux et économiques. Cette prise de conscience croissante au sein de la population a conduit à adopter de nouveaux comportements de consommation, notamment en privilégiant les productions locales.

Mellois en Poitou, au regard de sa compétence scolaire et en tant qu'acheteur public, s'inscrit dans ce mouvement. Ainsi, depuis 2010, le territoire de Mellois en Poitou s'est engagé dans le projet « Mangeons Mellois », destiné à approvisionner les cantines maternelles et primaires en produits locaux et bio. Cette dynamique, devenue emblématique du Mellois, fait l'objet d'un transfert d'expérience dans le cadre d'un projet de coopération LEADER avec les territoires du GAL Vendée Cœur Océan et du GAL Grand Bergeracois autour du développement des circuits alimentaires de proximité.

A noter que l'agriculture / alimentation sont un des enjeux retenus dans le cadre de la définition de la stratégie économique.

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Développement de l'approvisionnement des cantines en produits locaux (AAP Aides en faveur de certaines communes – plan de relance)	2021-2022	146 421€ HT

Améliorer les fonctionnalités écologiques du territoire

Le SCoT identifie les milieux naturels comme une richesse du territoire, vecteur d'attractivité résidentielle et touristique, et fixe comme objectif la préservation de la trame verte et bleue.

Le territoire compte en effet de nombreux espaces naturels reconnus pour leur intérêt et leur valeur écologique (25 ZNIEFF, 6 zones Natura 2000, 1 Arrêté de Protection de Biotope, 1 réserve biologique intégrale). Ils forment une mosaïque d'habitats – forêts, plaines, zones humides, pelouses calcicoles, bocage, vallées et cours d'eau – composant les continuités écologiques.

Outre les réservoirs de biodiversité, le SCoT entend également préserver les continuités écologiques, qu'il s'agisse d'espaces remarquables ou d'espaces plus ordinaires mais participant au fonctionnement écologique du territoire.

Le PLUi-H, alimenté par l'étude sur les zones humides à venir, fixera les modalités de préservation de la trame verte et bleue du territoire.

En projet

Opération	Echéancier	Coût prévisionnel
Poursuite de la renaturation d'une zone humide à Chizé	2022-2023	65 000€ HT

Améliorer la résilience sanitaire

Au regard de sa compétence en matière d'assainissement, Mellois en Poitou entend améliorer la résilience sanitaire du territoire en améliorant ses équipements.

Plusieurs projets sont en cours, dont certains ont été identifiés dans le cadre du Plan de relance.

Opérations soutenues en 2021

Opération	Dispositif	Montant du projet	Financement Etat
Réhabilitation du réseau d'eaux usées à Brioux-sur-Boutonne	DSIL exceptionnelle - Plan de relance	466 300€ HT	222 500€
Travaux Réseaux et station d'épuration de Sauzé-Vaussais	DSIL exceptionnelle - Plan de relance	2 106 929€ HT	175 500€
Construction station et réseau d'assainissement de Rom	DSIL exceptionnelle - Plan de relance	2 083 000€ HT	279 000€

En projet

Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales de Mairé-Levescault	2021	
Aménagement d'un système de captage des eaux pluviales et aménagement d'un square convivial à Brioux	2021-2022	
Récupération des eaux pluviales sur les bâtiments techniques de Fontivillié	2021-2022	20 000€ HT

Ces objectifs opérationnels seront déclinés annuellement en « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.2. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.3. Les actions de coopération interterritoriale

Mellois en Poitou pourra également mener des actions de coopérations avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations pourront se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de coopération.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du

contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

La programmation des opérations sollicitant des crédits de l'État est soumise au dépôt d'un dossier par le porteur de projet conforme aux textes qui régissent les crédits concernés. Elle est également conditionnée par la disponibilité des crédits. ¶

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Mellois en Poitou assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un référent CRTE, interlocuteur privilégié des services de l'Etat pour la mise en œuvre du contrat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le

CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention

particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance :
 - Transition écologique et énergétique**
 - Réfection des systèmes de chauffage dans différent bâtiments communautaires dont les écoles
 - Rénovation énergétique de l'école de La Mothe saint Héray
 - Patrimoine et résilience sanitaire**
 - Travaux d'assainissement, construction station et réseau à Sauzé Vaussais
 - Travaux d'assainissement et rénovation des réseaux à Brioux sur Boutonne
 - Travaux d'assainissement et construction d'une station à Rom
 - Mise en place de la muséographie du château de Javarzay à Chef-Boutonne
 - Reconstruction du rempart historique de Saint Savinien à Melle
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) :
 - DETR 2021 : réhabilitation du site du Lambon
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) :
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE :
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de Mellois en Poitou, des services de l'Etat (DDT, DDASEN, UDAP, de l'ARS), de l'Agence de l'eau, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Mellois en Poitou. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour ce qui concerne Mellois en Poitou, le référent CRTE est le Directeur/directrice Projet de Territoire et Ingénierie Territoriale. Selon les projets, les services de Mellois en Poitou seront associés au comité technique.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

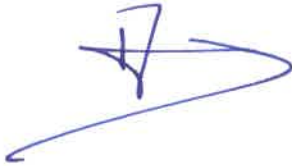
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers

Fait à Melle, en deux exemplaires, le 02 décembre 2021

Le Préfet des Deux-Sèvres



Emmanuel AUBRY

**Le Président de la communauté de
Communes Mellois en Poitou**



Fabrice MICHELET

Sommaire des annexes

Annexe 1 - Diagnostic écologique

Annexe 2 - Fiches-actions 2021

Annexe 3 - Fiches-projets

Annexe 1 Diagnostic écologique

Mobilité

Existence de zones à faibles émissions	0
Nombre d'aires de covoiturage par commune 2019	6
Part des déplacements domicile / travail réalisés en mode alternatif à la voiture 2016	8,70 %
Part des déplacements domicile / travail réalisés en transports en commun 2016	1,10 %
Part des motorisations alternatives au tout essence ou gazole 2019	1,80 %
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	Inférieur à 2%
Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	34

Energie et climat

Part des logements énergivores en 2018	41,9
Nb d'artisans et d'entreprises certifiés RGE sur le territoire	164
Nb estimé de chaudières au fioul	4825
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	CCMP Gestionnaire : LEZAY et BRIOUX / BOUTONNE. COMMUNES gestionnaires : CHEF BOUTONNE, LIMALONGES, SAUZE VAUSSAIS
Part des équipements publics ayant un mode de chauffage en énergie renouvelable	Inférieur à 5%

Traitement des déchets, économie circulaire

Nombre de structures de réemploi et de réutilisation des déchets 2018	3
Etat des équipements de tri au regard des normes	Programme de remise aux normes des déchetteries à compter de 2022 : garde coprs, signalétique, séparateur d'hydrocarbures et traitement des eaux en général
Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour les logements collectifs	Non
Nombre de sites dont les sols sont pollués 2019	2

Agriculture et alimentation locale

Existence d'un projet alimentaire territorial	Non
Nombre d'exploitations agricoles ayant fait une déclaration PAC	878
Nombre de producteurs vendant en circuit court	95
Nombre de marchés de producteurs	<p>Marché de producteurs labélisé en "MPP" : 1 à Praille</p> <p>Marché à la ferme régulier : 2 identifiés</p> <p>Marché de producteurs organisés par municipalité ou association : 5 (2 à Melle / 1 Sauzé Vaussais / 1 St Vincent la Chatre / 1 Chizé)</p>
Part de la commercialisation de produits alimentaires via des circuits courts 2010	8,60 %
Nombre d'AMAP	<p>Format AMAP : "le clic Paysan" et "la bêche à Melle" (sans statut AMAP)</p> <p>Plusieurs producteurs de notre territoire approvisionnent des AMAP du Niortais</p>

Biodiversité

Surface des aires protégées	54,00 %
ZNIEFF (surface)	44,22 %
Aire de protection de captage	39,00 %
Part des cours d'eau en bon état écologique	12,68 %
Part des cours d'eau selon l'état chimique	
Bon état	66,28 %
Information insuffisante pour attribuer un état	30,61 %
Non atteinte bon état	3,11 %
Nombre d'obstacles aux écoulements identifiés dans le ROE	594
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	1 310
Surface des haies et boisements	19,02 %
Surface des haies et boisements	24 527
Part du territoire classé en réservoir de biodiversité	58,60 %

Lutte contre l'artificialisation

Etat d'avancement du PLUi	Prescrit
Evolution du nombre d'hectares artificialisées	578
Surfaces désartificialisées	49

Eau et assainissement

Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes	100,00 %
Nombre de captages prioritaires	15
Couverture du territoire par un SAGE approuvé	92,00 %
Couverture du territoire par un SAGE en cours	8,00 %

Annexe 2 Fiches-actions 2021

Axe 1 Développer l'attractivité résidentielle, économique et touristique

INTITULE DU PROJET : Montée en gamme du village-vacances du Lambon	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou
Localisation précise	Site du Lambon
Objectifs de l'action	<p>Mellois en Poitou est propriétaire du Village-vacances du Lambon construit dans les années 80, composé de 40 gîtes, 7 mobil-homes et 42 emplacements de camping, qui surplombe un plan d'eau de 15 hectares. Géré en régie, il est ouvert toute l'année.</p> <p>En 2018, la communauté e communes a décidé de rester propriétaire du site mais d'en externaliser la gestion. La communauté de communes a trouvé un gestionnaire mais doit effectuer des travaux de montée en gamme du site afin d'en renforcer l'attractivité.</p>
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une piscine chauffée de 6x14 m - Ajout d'antennes TV dans tous les logements - Rénovation du logement de fonction - Mise aux normes des sanitaires du camping - Mise en place de barrières - Elagage d'arbres
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de nuitées sur site - Augmentation du montant de la taxe de séjour sur site - Augmentation du chiffre d'affaires des commerces du territoire
Calendrier prévisionnel de réalisation	Février-mai 2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
430 000€	516 000€		DETR : 172 000€	107 500€		236 500€

INTITULE DU PROJET : Mise en place de la muséographie du château de Javarzay	
Maître d'ouvrage	Commune de Chef-Boutonne
Localisation précise	Château de Javarzay
Objectifs de l'action	Valorisation du patrimoine mise en place de la muséographie du château de Javarzay
Description du projet	Mise aux normes des circulations, restauration des planchéiages, modifications amenées électriques scénographiques,
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	
Calendrier prévisionnel de réalisation	2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
247 608€			DSIL exceptionnelle 120 000€ DRAC 54 000€			76 308€

INTITULE DU PROJET : Reconstruction du rempart historique de Saint-Savinien à Melle	
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Localisation précise	Melle
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en sécurité - Valoriser la dimension historique et touristique du quartier
Description du projet	Une partie du rempart de Melle s'est effondré dans le quartier historique et touristique dit de l'ancien hôpital, à proximité immédiate de l'église Saint-Savinien. Après échange avec les services de l'Architecte des Bâtiments de France, une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'une architecte spécialiste du patrimoine, un économiste de la construction et d'un bureau d'étude structure a été missionné pour réaliser le diagnostic du rempart et le cahier des charges des travaux. Le chantier devrait se dérouler entre 6 et 9 mois en fonction de la méthodologie employée par l'entreprise qui sera retenue.
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Remontage effectif du rempart
Calendrier prévisionnel de réalisation	Septembre 2021 Travaux entre 5 et 8 mois

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
412 241€	494 689€		DSIL exceptionnelle : 179 315€			232 926€

INTITULE DU PROJET : Rénovation d'un logement locatif à Caunay	
Maître d'ouvrage	Commune de Caunay
Localisation précise	
Objectifs de l'action	Eliminer fuites et infiltrations
Description du projet	Réfection de la toiture
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Isolation de la toiture
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'usagers concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Élimination de fuites et infiltrations - Amélioration du confort du logement
Calendrier prévisionnel de réalisation	4 ^{ème} trimestre 2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
12 370€	13 607€		DETR 3 402€		Cap relance : 7 000€	3 205€

Axe 2 : Renforcer la cohésion sociale et territoriale au sein de Mellois en Poitou

INTITULE DU PROJET : Aménagement de sécurité traversée du bourg de Juillé	
Maître d'ouvrage	Commune de Juillé
Localisation précise	Route de Ponthioux
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Ralentir la vitesse des voitures - Renforcer la sécurité routière
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de 3 ralentisseurs et d'un panneau Stop - Réalisation de 3 bandes rugueuses
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la vitesse
Calendrier prévisionnel de réalisation	2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Amendes de Police	Autofinancement
64 510€	77 412€	DETR 4 606€ (sur base éligible de 11 515€)		42 000€	3 454€	14 450€

INTITULE DU PROJET : Aménagement et sécurisation des accès aux écoles	
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Localisation précise	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les usagers des écoles et du gymnase - Fluidifier la circulation devant les établissements
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongement d'une voie douce desservant le parking alloué au gymnase, à l'école élémentaire et au collège - Aménagement d'une zone sécurisée dédiée aux bus scolaires
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Confortement des mobilités douces
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'usagers concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des risques d'accidents
Calendrier prévisionnel de réalisation	Eté 2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
58 971€			DETR 23 588€			35 383€

INTITULE DU PROJET : Réfection de la toiture d'un bâtiment communal à Lezay	
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Localisation précise	
Objectifs de l'action	- Eliminer fuites et infiltrations
Description du projet	- Travaux de restauration de la couverture
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'usagers concernés, etc.)	- Elimination des fuites et infiltrations
Calendrier prévisionnel de réalisation	Eté 2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
36 195€			DETR 10 859€			25 336€

Axe 3 : Engager Mellois en Poitou dans la transition écologique

INTITULE DU PROJET : Rénovation de l'école de La Mothe-Saint-Héray	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou
Localisation précise	Ecole de La Mothe-Saint-Héray
Objectifs de l'action	L'école primaire de La Mothe Saint Heray date des années 70. Celui-ci est faiblement isolé, non ventilé et chauffé par des caissettes rayonnantes électriques. Outre le coût énergétique important, le confort de l'utilisateur est mauvais (forte hygrométrie et mauvaise qualité de l'air). L'opération de rénovation énergétique débutera par la réfection du système de chauffage et la mise en place d'une ventilation double flux. Les vieux luminaires seront progressivement changés par des leds.
Description du projet	<p>Suite aux audits réalisés sur ce site, 4 axes de travail ont été mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection complète du système de chauffage <p>Le chauffage d'origine est constitué de cassettes rayonnantes électriques en plafond. Ce système est énergivore aujourd'hui (il date d'une époque où l'électricité n'était pas cher) et fonctionne de plus en plus mal (absence d'entretien et indisponibilité des pièces détachées).</p> <p>!! est prévu d'installer une PAC air/air.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion centralisée du chauffage <p>Au-delà de la PAC, un système de gestion centralisé sera mis en place pour une régulation de nuit ainsi que pendant les week-end et vacances scolaires. La température de consigne à 20°C sera programmée 4 jours par semaine de 7h à 18h. Sur les autres laps de temps une consigne à 17°C est suffisante.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection de huisseries - Mise en place d'une ventilation double flux <p>Aucune ventilation n'étant présente dans le bâtiment, une double-flux permettra un renouvellement d'air qui limitera l'humidité, le dioxyde de carbone et les formaldéhydes.</p>
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Rénovation énergétique d'un bâtiment
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Confort de l'utilisateur - Diminution des consommations énergétiques

Calendrier prévisionnel de réalisation	2021
---	------

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
173 650€	208 380€		DSIL Rénovation : 86 825€		Cap Relance : 52 095€	69 460€

INTITULE DU PROJET : Remplacement de chaudières et rénovation énergétiques de bâtiment communautaires	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou
Localisation précise	Territoire de Mellois en Poitou
Objectifs de l'action	<p>Améliorer les performances énergétiques de 5 sites communautaires : Groupe scolaire de Saint Romans les Melle (2 bâtiments), Musée de Rom avec salle de stockage, site associatif Jules Ferry à Melle et école de Pouffonds (commune de Marcillé), centre technique de Sepvret.</p> <p>Ces sites présentent de fortes consommations énergétiques qui diminueront avec ce programme.</p>
Description du projet	<p>Groupe scolaire de Saint Romans les Melle (2 bâtiments) : remplacement d'une petite chaudière gaz par 2 chaudières avec suppression des radiateurs gaz ventouses et multiples convecteurs électriques</p> <p>Musée de Rom avec salle de stockage : remplacement de la chaudière gaz principale par une PAC air/air et une petite chaudière gaz pour le bâtiment de stockage</p> <p>Site associatif Jules Ferry à Melle : remplacement de la vieille chaudière gaz vétuste et isolation des combles en chanvre</p> <p>École de Pouffonds (commune de Marcillé) : remplacement d'une vieille chaudière fioul par une chaudière gaz et isolation des combles</p> <p>Centre technique de Sepvret : remplacement de chaudière</p>
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Rénovation énergétique de bâtiments
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Confort de l'utilisateur - Diminution des consommations énergétiques
Calendrier prévisionnel de réalisation	2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
141 125€	169 350€		DSIL Rénovation : 70 562€		Cap Relance : 42 338	56 450€

INTITULE DU PROJET : Rénovation thermique de la salle des fêtes de Chenay

Maître d'ouvrage	Commune de Chenay
Localisation précise	Salle des fêtes
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations énergétiques - Réduire les coûts de chauffage - Utiliser des énergies renouvelables
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'une pompe à chaleur air/air pour la salle - Installation d'une pompe à chaleur air/eau pour le bar, le sanitaires et la cuisine
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des performances énergétiques - Energies renouvelables
indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des consommations - Réductions des factures
Calendrier prévisionnel de réalisation	

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
39 950€			DETR 15 980€			23 970€

INTITULE DU PROJET : Rénovation thermique de deux logements locatifs à Chizé

Maître d'ouvrage	Commune de Chizé
Localisation précise	54-56 rue Duguesclin
Objectifs de l'action	La commune est propriétaire d'un bâtiment comprenant 2 commerces, 3 garages et 2 logements locatifs. La commune souhaite améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment et offrir un logement de qualité à deux familles
Description du projet	Travaux complets de rénovation énergétiques comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Menuiseries extérieures - Isolation doublage - Chauffage/eau chaude
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Amélioration des performances énergétiques du bâtiment
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des consommations - Réductions des factures
Calendrier prévisionnel de réalisation	Début des travaux en mars 2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	CEE	Autofinancement
95 121€			DETR 38 048€	14 000€	5 000€	38 073€

INTITULE DU PROJET : Implantation d'une chaudière à granulés bois sur le site du Moulin du Pont l'Abbé	
Maître d'ouvrage	Commune de La Mothe Saint Héray
Localisation précise	Moulin du Pont l'Abbé
Objectifs de l'action	- Améliorer les performances énergétiques et le confort intérieur
Description du projet	- Implantation d'une chaudière à granulés bois
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	- Amélioration des performances énergétiques - Energies renouvelables
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	- Baisse des consommations - Amélioration du confort intérieur
Calendrier prévisionnel de réalisation	Fin 2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
79 686€			DSIL Thermique 47 811€			31 875€

INTITULE DU PROJET : Remplacement d'une chaudière et changement d'ouvertures du logement de l'épicerie-bar-tabac-restaurant de Saint Romans	
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Romans
Localisation précise	Logement de l'épicerie
Objectifs de l'action	Améliorer les performances énergétiques d'un bâtiment ancien
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de la chaudière gaz ancienne génération - Remplacement des ouvertures par des huisseries présentant de meilleures performances thermiques et phoniques
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Amélioration des performances énergétiques et du confort intérieur
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	Baisse des consommations
Calendrier prévisionnel de réalisation	Fin 2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
21 232€			DSIL Thermique 12 738€			8 494€

INTITULE DU PROJET : Isolation de bâtiments communaux à Fressines

Maître d'ouvrage	Commune de Fressines
Localisation précise	Groupe scolaire Pierre Moinot et salle des fêtes
Objectifs de l'action	Améliorer les performances énergétiques et le confort intérieur des bâtiments, en été comme en hiver
Description du projet	Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes Installation d'un plafond chauffant dans une classe de l'école et remplacements de menuiseries
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Améliorations des performances énergétiques
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	Baisse des consommations Amélioration du confort d'usage
Calendrier prévisionnel de réalisation	Eté 2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
34 156€			DETR 13 663€			20 493€

INTITULE DU PROJET : Rénovation thermique du logement communal de Lezay	
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Localisation précise	1 allée de l'école maternelle
Objectifs de l'action	Améliorer les performances énergétiques d'un logement
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Repassage de la toiture - Changement des huisseries
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Amélioration énergétique d'un bâtiment
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des consommations - Améliorations du confort intérieur
Calendrier prévisionnel de réalisation	

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
18 474€			DETR 1 929€			16 545€

INTITULE DU PROJET : Remplacement de l'éclairage public par des LED à Saint-Romans	
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Romans
Localisation précise	
Objectifs de l'action	- Réduire les consommations énergétiques
Description du projet	- Remplacement de 65 points lumineux par des leds
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	- Réduction des consommations énergétiques
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	- Baisse des consommations énergétiques - Réductions des factures
Calendrier prévisionnel de réalisation	2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	SEOLIS	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
44 378€			DSIL Thermique 17 752€	12 426€		14 202€

INTITULE DU PROJET : Réhabilitation du réseau d'eaux usées à Brioux-sur-Boutonne	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou
Localisation précise	Brioux-sur-Boutonne
Objectifs de l'action	<p>La commune de Brioux sur Boutonne souhaite engager des réfections de voirie dans la rue de pont. Le service assainissement de la Communauté de Communes du mellois a fait réaliser un passage caméra dans les conduites d'eaux usées dont elle a la compétence.</p> <p>Ces conduites en amiante-ciment Ø 200 présentent des dégradations importantes et de nombreux points d'infiltration d'eaux parasites. La Communauté de Communes souhaite réhabiliter les réseaux d'eaux usées domestiques sur ce secteur.</p>
Description du projet	<p>La présente mission porte sur la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif de la rue du pont et des voies perpendiculaires (réseaux et branchements).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 450 ml de réseaux renouvelés - 30 branchements renouvelés - 25 regards de visite - Travaux spécifiques de renouvellement de réseaux en Amiante Ciment - Nombreux réseaux présents : GAZ, HTA, Eaux Pluviales - Travaux spécifiques de renouvellement en lieu et place de l'existant avec maintien de service par pompage des eaux usées d'amont en aval des travaux - Pompage des eaux de nappes affleurantes pour mise en place de canalisations dans les règles de l'art et suivant les chartes de qualités de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations électriques de pompage des eaux usées - Réduction des consommables nécessaires au traitement des eaux usées à la station de traitement en aval
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations électriques de pompage des eaux usées - Réduction des consommables nécessaires au traitement des eaux usées à la station de traitement en aval
Calendrier prévisionnel de réalisation	2021-2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Recettes			
Montant estimatif des dépenses HT	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
466 300€	DSIL exceptionnelle : 222 500€			243 800€

INTITULE DU PROJET : Travaux Réseaux et station d'épuration de Sauzé-Vaussais

Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou
Localisation précise	Sauzé-Vaussais
Objectifs de l'action	Le réseau d'assainissement de la commune de SAUZE VAUSSAIS est de nature unitaire, reprenant à la fois les eaux usées ainsi que les eaux pluviales. En raison d'un sous dimensionnement, à la fois du réseau et de la capacité de traitement de la station d'épuration, de nombreux déversements d'eaux brutes vers le milieu naturel superficiel sont constatés en période pluvieuse, si bien que le dispositif d'assainissement ne répond pas à la réglementation en vigueur (dépassement de la limitation du nombre de déversement toléré annuellement). D'autre part, les rejets d'eaux traitées de la station en période estivale peuvent grandement impacter la qualité de la Péruse, milieu récepteur des effluents.
Description du projet	Le projet vise à la suppression d'un déversoir d'orage et au renforcement de la conduite aval (passage d'un DN160 à un DN 400). Il comprend également la mise en œuvre d'un bassin tampon en tête de la station d'épuration, d'un volume de 550 m3. Les prétraitements seront réhabilités (mise en œuvre d'un tamis rotatif), ainsi que la filière boue (mise en œuvre d'une table d'égouttage et d'un silo de stockage. Le dispositif de rejet sera également modifié, transformé en zone d'infiltration. Les eaux seront traitées par infiltration dans le sol, et non plus par rejet dans le milieu superficiel (la Péruse).
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Réduction des déversements d'eaux brutes au milieu superficiel Réduction de l'impact des rejets d'eaux traités vers le milieu superficiel
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	Réduction des déversements d'eaux brutes au milieu superficiel Réduction de l'impact des rejets d'eaux traités vers le milieu superficiel
Calendrier prévisionnel de réalisation	2021-2022

Plan de financement prévisionnel

Montant estimatif des dépenses HT	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Commune :	Autofinancement
2 106 929€	DSIL exceptionnelle : 175 500 Agence de l'Eau : 1 044 000		316 038€	150 000€	421 391€

INTITULE DU PROJET : Construction station et réseau d'assainissement à Rom	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou
Localisation précise	Rom
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les problèmes d'hygiène et de salubrité publique
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - création des ouvrages de collecte eaux usées - 4 postes de refoulement - un ouvrage de traitement 325 E.H. (filtres plantés de roseaux sur deux étages) - bassin d'infiltration des eaux usées de 100 m3
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Zéro rejet d'eaux usées brutes dans le réseau pluvial existant
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - enregistrement des débits en entrée et sortie de station
Calendrier prévisionnel de réalisation	2021

Plan de financement prévisionnel

Montant estimatif des dépenses HT	Etat	Agence de l'Eau	Département des Deux-Sèvres	Commune :	Autofinancement
1 395 000€	279 000€	398 500€	209 250€		508 250€

Annexe 3 Fiches-projets

**Axe 1 : Développer l'attractivité résidentielle, économique et touristique de Mellois
en Poitou**

INTITULE DU PROJET : Modernisation de la muséographie du Moulin du Pont l'Abbé à La Mothe-Saint-Héray	
Maître d'ouvrage	Commune de LA MOTHE SAINT-HERAY
Localisation précise	Moulin du Pont l'Abbé
Objectifs de l'action	Améliorer l'accueil des touristes sur ce site classé monument historique
Description du projet	Modernisation de la muséographie et du déroulé de la visite de la minoterie
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	- Augmentation des touristes sur ces lieux emblématiques de la communes
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022 Date prévisionnelle de fin des travaux : 2024

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
150 000	180 000	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Sauvegarde de l'Eglise Notre-Dame de Villiers-sur-Chizé

Maître d'ouvrage	Commune de Villiers sur Chizé
Localisation précise	Eglise Notre Dame – centre bourg
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarde d'un monument historique classé - Mise en sécurité vis-à-vis du public Modes opératoires compatibles avec la préservation du patrimoine écologique du site
Description du projet	<p>Patrimoine classé monument historique, l'église Notre Dame de Villiers sur Chizé est un édifice d'art roman partiellement ruiné dont les vestiges constituent une richesse culturelle régionale.</p> <p>L'accès à l'église a du être fermé durant l'été 2020 en raison de chutes de pierres qui portent atteinte à la sécurité du public. En accord avec les services de la DRAC, des travaux de sauvegarde sont absolument nécessaires, en tenant compte des exigences écologiques et patrimoniales du site. Une étude d'architecte doit être engagée fin 2021.</p>
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	<p>Le projet (nature, dimensions, modes opératoires) sera compatible avec la préservation des rapaces nocturnes et des chiroptères présents sur le site.</p> <p>Utilisation de matériaux de construction locaux et de réemploi (pierres de taille et moellons).</p>
Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation
Calendrier prévisionnel de réalisation	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : Etude d'architecte fin 2021 – Travaux envisagés à l'été 2022 (phase unique) + 2023 si deux phases nécessaires</p> <p>Date prévisionnelle de fin des travaux : automne 2023</p>

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
150 000€	180 000€	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Restauration du cœur de l'église de Melleran

Maître d'ouvrage	Commune de Melleran
Localisation précise	Eglise de Melleran – place de Eglise
Objectifs de l'action	Tranche conditionnelle : restauration intérieure du chœur travées 3 et 4 : peintures et menuiseries
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> - La restauration des peintures murales - La restauration des bancs - La réfection des installations électriques existantes - La mise en place d'un chauffage
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : Janvier 2022 Date prévisionnelle de fin des travaux : Novembre 2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
360 905€	433 086€	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Etude de revitalisation / site patrimonial remarquable	
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Localisation précise	79500 Melle
Objectifs de l'action	Développement durable du territoire communal Valorisation du patrimoine
Description du projet	Réaliser une étude de création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), en cohérence avec les documents supra-communaux tel que le SCoT
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Concilier la protection du patrimoine bâti avec les exigences de l'architecture durable et biosourcée Gestion économe du foncier
Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	- Création du document d'AVAP
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début de l'étude : fin 2021 Date prévisionnelle de fin des travaux : 2023

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
35 000€	42 000€	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Création de 5 logements locatifs à La Mothe-Saint-Héray	
Maître d'ouvrage	Commune de La Mothe-Saint Héray
Localisation précise	23 rue de l'Ouche
Objectifs de l'action	Proposer à des jeunes familles un locatif en cœur de bourg
Description du projet	Suite aux travaux du rez-de-chaussée pour accueillir un commerce de proximité, aménagement de cinq locatifs dans les étages dont un studio meublé pour un apprenti ou un étudiant.
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Travaux d'aménagement réalisés selon les normes RTE en vigueur Respect de la réglementation AVAP et des Petites Cités de Caractère Redynamisation du centre-bourg
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'usagers concernés, etc.)	- Augmentation de la population en centre-bourg
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022 Date prévisionnelle de fin des travaux : 2023

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
200 000		En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Réhabilitation d'un îlot en centre-bourg de Chef-Boutonne	
Maître d'ouvrage	Commune de Chef-Boutonne (PVD)
Localisation précise	Place Cail
Objectifs de l'action	La commune de Chef-Boutonne, labellisée Petite Ville de Demain, s'est engagée dans une politique de redynamisation de son centre-bourg. Plusieurs opérations sont prévues pour concourir à cet objectif, dont la réhabilitation d'un îlot en centre-bourg.
Description du projet	Le projet consiste à réhabiliter un îlot de trois immeubles pour y créer trois locaux commerciaux, sept appartements et permettre l'agrandissement d'un restaurant.
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Densification du centre-bourg (création de logements sans consommation foncière) - Prise en compte de la question de la transition écologique à travers les choix techniques.
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'usagers concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de trois commerces - Augmentation du chiffre d'affaires du restaurant - Augmentation du nombre de ménages en centre-bourg
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : Début 2022 Date prévisionnelle de fin des travaux : Mi 2023

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
3 047 000€			Fonds Fiches : 150 000€	A finaliser		

INTITULE DU PROJET : Création d'un local pour commerce de proximité

Maître d'ouvrage	Commune de Fressines
Localisation précise	Bourg de Fressines, Rue de la Thibauderie, Parcelle 65 et 337
Objectifs de l'action	Création d'un local pour commerce de proximité
Description du projet	Reprise d'un bâtiment avec agrandissement pour une surface de commerce avec dépendance de 150 m ²
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des déplacements avec la création d'un commerce de proximité - Vente de produits locaux
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022 Date prévisionnelle de fin des travaux : 2023

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
Estimation 200 000€	240 000€	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Agrandissement du bâtiment accueillant le multiservices de Saint-Romans	
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Romans
Localisation précise	
Objectifs de l'action	La mairie est propriétaire des mûrs accueillant le multiservices. Au regard de l'augmentation de l'activité constatée depuis un an, et en concertation avec le propriétaire du fonds de commerce, il est nécessaire d'augmenter la surface et de réhabiliter l'existant afin de permettre le stockage en conformité avec les normes en vigueur.
Description du projet	Création d'un plancher pour doubler la surface de stockage Aménagement et isolation des murs et plafonds Carrelage de sols Mise en conformité
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Isolation des murs et plafonds
Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	- - consolidation, voire augmentation de l'activité
Calendrier prévisionnel de réalisation	Début de l'opération fin 2021-début 2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
55 277€		En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Réaménagement d'un ancien restaurant en espace socio-économique	
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Localisation précise	12 RUE DE L'EGLISE SAINT PIERRE , Paizay le Tort 79500 Melle https://goo.gl/maps/hYaht6vLbknVnAmr9
Objectifs de l'action	- Réaménager un ancien restaurant pour accueillir des activités économiques (cabinet infirmier + salon de massage) et des activités socioculturelles et sportives (Club de football, activité jeunesse du centre socioculturel et Foyer rural de Saint Léger de la Martinière) - Faire des économies d'énergie
Description du projet	Cet ancien restaurant, déjà réutilisé par quelques-unes des activités précitées est devenu vétuste et n'est plus en état de les recevoir. La commune a donc réfléchi avec les usagers actuels et de nouveaux à un réaménagement permettant d'accueillir de nouvelles activités et de réaliser des économies d'énergie.
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Réaménagé, isolé et s'appuyant sur un dispositif de chauffage et de production d'eau chaude géothermique, ce projet permettra à la fois de faire des économies d'énergie et de mutualiser ce lieu des activités disséminées sur plusieurs autres lieux parfois maintenus pour un seul usage hebdomadaire
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'usagers concernés, etc.)	Consommation énergétique Mutualisation d'espace Gain d'espace non urbanisé
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2021 Date prévisionnelle de fin des travaux : Juillet 2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
322 650€	387 500€	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Réaménagement et rénovation énergétique de la mairie de Melle	
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Localisation précise	Melle - Quartier mairie
Objectifs de l'action	Rénovation de la mairie
Description du projet	<p>Ce projet doit permettre aux services municipaux de la commune nouvelle (rassemblement de 5 communes) d'habiter une maison commune et de mener le projet municipal de la manière la mieux coordonnée qui soit. Elle devra aussi héberger un Guichet unique ou la mairie, par nature, bâtiment de la citoyenneté accueille un accompagnement au numérique et l'accompagnement France-Services.</p> <p>Une rénovation complète sera réalisée, comprenant les réseaux et système d'éclairage, système de chauffage, ventilation, mise en sécurité et accessibilité.</p>
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation d'espace - Sobriété énergétique et économies d'énergies - Gestion économe du foncier
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<p>Consommation énergétique</p> <p>Diminution des consommations</p>
Calendrier prévisionnel de réalisation	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 1er juin 2022</p> <p>Date prévisionnelle de fin des travaux : 1er juin 2023</p>

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
873 300€	1 047 000€	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Aménagement du centre-bourg d'Aigondigné	
Maître d'ouvrage	Commune d'Aigondigné
Localisation précise	Centre bourg de Mougou – 79370 Aigondigné
Objectifs de l'action	Création de liaison douces végétalisées, diminution de la vitesse sur un axe fréquenté et développement des lieux de vie dans le centre bourg.
Description du projet	<p>Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de Mougou, il est prévu de développer les cheminements piétons et cyclables entre les divers sites stratégiques (écoles, mairie, commerces, aires de jeux et vallée sèche).</p> <p>Restructuration des places en y incorporant des lieux d'échanges intergénérationnels favorisant une appropriation par les habitants et des commerces.</p> <p>Sécurisation de la voirie et des abris bus, mise en place d'un espace partagé piéton/vélo/voiture et d'une zone 30.</p>
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de plantations ayant un faible besoin d'entretien et de consommation en eau - Limiter l'utilisation des véhicules en facilitant les déplacements en liaison douce entre les différents sites de la commune.
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des places et des espaces par le public. - Contrôle de la vitesse par le biais de radar pédagogique
Calendrier prévisionnel de réalisation	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2021</p> <p>Date prévisionnelle de fin des travaux : 2024</p>

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
2 981 002€	3 577 202€	En cours de finalisation				

INTITULE DU PROJET : Aménagement du centre-bourg de La Mothe-Saint-Héray	
Maître d'ouvrage	Commune de La Mothe-Saint-Héray
Localisation précise	Centre-bourg
Objectifs de l'action	Développer l'attractivité du centre-bourg Découvrir le patrimoine local Développer le vivre ensemble
Description du projet	La commune envisage de conduire une opération d'urbanisme dans le centre bourg par un réaménagement des espaces publics pour les usages et les usagers afin de redonner une dynamique et de l'attractivité du cœur de village (accès aux commerces, au patrimoine du bâti et naturel).
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Partage de l'espace public par tous les usagers et tous les usages Création de liaison douce
Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'usagers concernés, etc.)	Augmentation de la fréquentation des commerces et du nombre de visiteurs
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022 Date prévisionnelle de fin des travaux : 2027

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
2 558 800	3 070 560,00	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Aménagement du centre-bourg de Chef-Boutonne

Maître d'ouvrage	Commune de Chef-Boutonne
Localisation précise	Centre-bourg
Objectifs de l'action	La commune de Chef-Boutonne, labellisée Petite Ville de Demain, s'est engagée dans une politique de redynamisation de son centre-bourg. Plusieurs opérations sont prévues pour concourir à cet objectif, dont des travaux d'aménagements sur les axes structurants et les places du centre.
Description du projet	Le projet consiste à compléter les aménagements urbains par la rénovation des axes routiers et places en centre-ville est de créer des liaisons douces. Ces projets contribuent à l'embellissement et la revitalisation du bourg.
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Création de liaisons douces pour faciliter les déplacements piétons en centre-bourg
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation du centre-bourg - Développement des mobilités douces
Calendrier prévisionnel de réalisation	2022-2026

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
consultation en cours		En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Création d'un terrain de sport non couvert à Sauzé-Vaussais	
Maître d'ouvrage	Commune de Sauzé-Vaussais
Localisation précise	Complexe du Puy d'Anché
Objectifs de l'action	Créer un lieu de rencontre et de jeux pour tous Favoriser l'activité sportive et maintenir du lien social Soutenir les clubs dans leurs démarches et promouvoir le bénévolat dans les différentes associations.
Description du projet	Construction d'un terrain multisports non couvert pour proposer de nouvelles pratiques sportives aux jeunes et aux moins jeunes
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	- Fréquentation du site
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : 2021 Date prévisionnelle de fin des travaux : 2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
50 000€	60 000€	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Conversion d'un ancien terrain de tennis en skate-park ou pumptrack à Aigondigné	
Maître d'ouvrage	Commune d'Aigondigné
Localisation précise	Chemin de l'Ecole - Tauché - Sainte Blandine - 79370 Aigondigné
Objectifs de l'action	Diversifier les équipements de loisirs en plein air sur la commune et répondant aux attentes des jeunes Offrir aux jeunes Aigondignois la possibilité de pratiquer des sports de glisse urbaine avec une équipement permettant une pratique débutante ou confirmée sur leur commune avec la possibilité de s'y rendre à pied, à vélo ou en motorcycle Réduire les déplacements des familles dont les frais de mobilité impactent fortement leur budget en développant les loisirs à proximité de leur domicile 27% de la population d'Aigondigné à -18 ans Aménager des espaces publics pour les jeunes Aigondignois
Description du projet	Reconversion d'un ancien terrain de tennis en skatepark ou pumptrack Mise en place de rampes et de structures afin de développer la pratique des sports de glisse.
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Une partie du revêtement du terrain de tennis existant sera recyclé sur place Réhabilitation d'un terrain de tennis existant en friche (par de nouvelle artificialisation des sols) Aménagement paysager déjà existant mais à compléter par la plantation d'un linéaire d'arbre
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	- Fréquentation du site par les jeunes de la commune et les familles
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : 2021 Date prévisionnelle de fin des travaux : 2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
105 881€		En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Amélioration du gymnase de Lezay	
Maître d'ouvrage	Commune de Lezay
Localisation précise	Gymnase de Lezay
Objectifs de l'action	<p>Proposer un équipement qui réponde aux demandes croissantes exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux demandes des écoles, du collège et des accueils extra et périscolaires, afin d'accueillir l'ensemble des enfants, sur les créneaux programmés et demandés par l'éducation nationale ; - Répondre aux demandes des clubs de Handball, Tennis de table, judo et autres, afin de préserver et renforcer le dynamisme des associations sportives sur le territoire.
Description du projet	Réaménagement extension du gymnase communal Mise aux normes d'accessibilité et de consommation énergétique
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Amélioration énergétique du bâtiment
Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de créneaux disponibles pour les écoles - Le développement des effectifs des associations sportives - Evolution de la consommation énergétique
Calendrier prévisionnel de réalisation	Mars 2022 - septembre 2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
833 432€	1 000 118,40	En cours de finalisation				

INTITULE DU PROJET : Construction d'un nouveau complexe omnisports couvert et d'espaces vie de clubs et jeunes à Brioux Sur Boutonne	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mellois en Poitou – 2 place de Strasbourg 79500 MELLE
Localisation précise	Plaine du Parc – Route des Courteilles – 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE
Objectifs de l'action	<p>La construction du gymnase, de l'espace jeunes et des espaces de vie de club a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'accompagner le développement et les ambitions sportives et éducatives des clubs entre autres de handball, d'escalade, de judo, de Gymnastique volontaire, de football et d'athlétisme, et permettre la faisabilité des programmes d'EPS notamment au collège. Optimiser les créneaux sportifs et mutualiser les équipements ; - De valoriser un complexe public voué à l'accueil du plus grand nombre, en permettant notamment d'accueillir d'autres pratiques sportives et de loisirs ; - De favoriser l'échange, l'intégration et la mixité sociale, sportive, intergénérationnelle, etc. - De conforter le rôle structurant, marqueur et rural du site d'implantation, lieu de partage et de vie, et affirmer ses identités culturelles, sportive et éducative. - De préserver et valoriser la trame environnementale et paysagère existante.
Description du projet	<p>Construction d'un nouveau complexe omnisports couvert et d'espaces vie de clubs et jeunes, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un gymnase omnisports de type C ; - Une salle sportive annexe poly-spécialisée accueillant notamment les pratiques du judo, de gymnastique volontaire et d'escalade ; - Un ensemble vestiaires pour les pratiques sportives intérieures et le football - Un espace d'accueil / buvette pour les sports intérieurs ; - Un espace vie de clubs pour les sports extérieurs ; <p>- un espace Jeune ;</p> <p>- la destruction des bâtiments existants (vestiaires, club-house / espace jeunes) et de la dalle béton de l'ancien gymnase ;</p> <p>- le démontage du dôme gonflable et la réutilisation ou destruction de la dalle béton support du dôme ;</p> <p>- l'aménagement d'un nouveau parking VL complémentaire et d'une zone abritée de stationnement deux roues ;</p> <p>- l'aménagement fonctionnel et paysager des pourtours et accès au complexe sportif.</p>
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	<p>La collectivité s'est donnée les moyens financiers (+700 000€ HT au budget pour intégrer les exigences environnementales) afin de réaliser un projet ayant un faible impact environnemental. Elle a fait le choix de ne pas rentrer dans un label afin de laisser la liberté à l'équipe de maîtrise d'œuvre de faire le choix de son mode constructif.</p> <p>Il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de travailler sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> o les matériaux : circuits courts avec la recherche sur les filières de matériaux locaux ou un travail sur l'utilisation d'eco-matériaux.

	<ul style="list-style-type: none"> o la limitation des consommations énergétiques et potentiellement la revente de l'énergie produite (travail sur la forme et l'enveloppe du bâtiment, sur les équipements techniques..) o la limitation des consommations d'eau o réduction des nuisances en cours de chantier et après. o L'aménagement des espaces extérieurs en prenant en compte le site natura 2000 et la préservation de la biodiversité.. <p>Ainsi, le projet retenu dans le cadre du concours de maîtrise d'oeuvre correspond à la construction d'un bâtiment passif avec un Bbio inférieur à 20% du bbio max de la rt 2012 et avec un niveau de consommation pour le chauffage de 15 kWh/m².</p> <p>Il sera étudié la faisabilité d'atteindre le BEPOS EFFINERGIE 2017 grâce à la réalisation des études suivantes :</p> <p>Analyse du cycle de vie du bâtiment Simulation thermique dynamique EFAPE</p> <p>Les matériaux utilisés seront le bois d'essence locale pour la charpente et le bardage, l'isolant sera en laine de bois. Il est demandé à la maîtrise d'oeuvre d'utiliser également le chanvre issu du territoire pour l'isolation.</p> <p>La toiture terrasse sera végétalisée.</p>
<p>Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consommations d'énergie pour vérifier le niveau énergétique exigé - Consommations d'eau afin de les comparer avec un gymnase classique - Fréquentation du site - Nombre d'associations sportives utilisant le complexe et nombre d'utilisateurs (vérifier si en augmentation par rapport au nombre initial avant travaux)
<p>Calendrier prévisionnel de réalisation</p>	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : novembre 2022</p> <p>Date prévisionnelle de fin des travaux : juin 2024</p>

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
5 022 993€	6 027 594€	En cours d'élaboration				

Axe 2 : Renforcer la cohésion sociale et territoriale au sein de Mellois en Poitou

INTITULE DU PROJET : Création d'une maison commune bibliothèque et tiers-lieu à Chizé	
Maître d'ouvrage	Commune de Chizé
Localisation précise	21-23 rue Henri Béguier 79170 CHIZÉ
Objectifs de l'action	Réhabilitation d'anciens logements HLM (4 T1 et T 2) sur 336 m2 Nouvelle destination : création d'un tiers lieu (économie et service, logement urgence et ponctuel) avec : <ul style="list-style-type: none"> - transfert de la bibliothèque municipale, évènements micro-culture. - bureaux mis à disposition pour télétravail et "coworking". - une salle associative partagée, salle de formation. - logement d'urgence (accueil personne, accueil ponctuel chemin St Jacques) - micro-galerie de vente (produits locaux)
Description du projet	Ce projet est socio-économique. Il est destiné à abriter des activités diverses et complémentaires qui à ce jour n'existent pas sur la commune. Le projet concoure à l'action sociale et économique sous une forme d'organisation nouvelle. (Tiers lieu) Il s'installe au cœur d'une zone pavillonnaire jusqu'alors dépourvue de projets vivants.
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Le premier argument écologique est celui de la rubrique "économie d'énergie". Le bâtiment sera isolé afin de gagner au moins 2 classes "énergie" et 2 classes Gaz à effet de serre.
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	Gains en énergie et GES Regroupement d'activités en 1 seul lieu
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : 2 ^{ème} semestre 2022 Tranche 1 Date prévisionnelle de fin des travaux : Fin 2024 Tranche 2

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
426 000€	511 200€	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Aménagement de la Grand rue de Sauzé-Vaussais

Maître d'ouvrage	Commune de Sauzé-Vaussais
Localisation précise	GRAND RUE (1 ^{ère} et 2 ^{ème} parties)
Objectifs de l'action	Affirmer la centralité communale et garantir la sécurité Requalifier la grand rue pour en faire un véritable espace public. Remettre le piéton et le vélo au cœur des priorités.
Description du projet	Aménagement des espaces publics du centre bourg. Qualité urbanistique à prévaloir et valoriser
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Ce projet garantit la sécurité routière en améliorant la circulation en agglomération et favorise les modes de déplacement doux par l'installation de dispositifs de sécurisation prenant en compte les différents usagers de la route. L'espace sera partagé en mettant tout l'espace à niveau. Véhicules, piétons et vélos cohabiteront. L'accessibilité PMR est facilitée ainsi que l'accès aux commerces. Des plantations basses permettront de modérer l'impact visuel des véhicules stationnés.
Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'usagers concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation des usagers ; - Maintien et développement des commerces ; - Rénovation de l'habitat ; - Valorisation du patrimoine.
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022 Date prévisionnelle de fin des travaux : 2025

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
849 276€		En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Aménagement d'espaces publics à Fontenille

Maître d'ouvrage	Commune de Fontenille
Localisation précise	Mairie et salle des fêtes
Objectifs de l'action	Aménager et valoriser les espaces publics pour valoriser l'attractivité du village
Description du projet	-Aménagement des espaces verts de la salle des fêtes -Aménagement de l'espace public devant la mairie
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	
Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	
Calendrier prévisionnel de réalisation	Fin 2021

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
140 000€		En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Requalification de l'entrée de bourg (Saint Martin les Melle) et mise en accessibilité des arrêts de bus à Melle	
Maître d'ouvrage	Commune de Melle
Localisation précise	Le Perrot, Saint-Martin-lès-Melle 79500 Melle https://goo.gl/maps/tdidi2RHrzRKirK3A
Objectifs de l'action	Requalifier et valoriser l'entrée de bourg de l'agglomération sur un axe départemental structurant Mettre en accessibilité les arrêts de bus des lignes départementales
Description du projet	Le projet consiste à : - requalifier les voiries et bords de voies de l'entrée de l'agglomération - mise en cohérence des voies d'accès en intégrant les déplacements doux - aménagement des arrêts de bus départementaux existants afin de les mettre en accessibilité Une pré-étude a été réalisée par ID79
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	La requalification intègre des accès à l'agglomération pour les déplacements doux, le vélo en particulier
Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	Valorisation d'entrée de ville sur un axe départemental structurant Augmentation de l'usage des déplacements doux
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : Septembre 2022 Date prévisionnelle de fin des travaux : Mars 2023

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
391 666€	470 000€	En cours d'élaboration				

Axe 3 : Engager Mellois en Poitou dans la transition écologique

INTITULE DU PROJET : Création d'un cheminement piéton entre Fressines et Bouguin	
Maître d'ouvrage	Commune de Fressines
Localisation précise	RD7, entre la sortie de Bouguin et le carrefour de Rochetan
Objectifs de l'action	Mettre en place une continuité piétonne entre Bouguin et Fressines
Description du projet	Créer un chemin piéton en contre bas de la RD7 Achat de terrain, aménagement, création d'une passerelle pour traverser le Lambon
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Faciliter les déplacements à pied
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	Fréquentation du nouvel itinéraire
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : Fin 2021 Date prévisionnelle de fin des travaux : Début 2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
60 000€	72 000€	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Sécurisation et aménagement du parking de co-voiturage à Limalonges	
Maître d'ouvrage	Commune de Limalonges
Localisation précise	Parking covoiturage des Maisons Blanches
Objectifs de l'action	Sécuriser et aménager le parking pour favoriser le covoiturage
Description du projet	Parking de 700 m ² à sécuriser en interdisant l'accès depuis la D948 Trottoir en béton désactivé le long de la RD 948 Une douzaine de places dont un arrêt minute Stationnements deux-roues
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Objectif de favoriser le covoiturage
Indicateurs de résultats (ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	Augmentation de la fréquentation
Calendrier prévisionnel de réalisation	2021-2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
55 000€		En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Création d'une voie douce en franchissement de la rivière à Chizé	
Maître d'ouvrage	Commune de Chizé
Localisation précise	Traversée Boutonne amont et aval Bourg
Objectifs de l'action	Création d'une liaison douce (piéton-vélo) en franchissement de rivière
Description du projet	Création d'une liaison douce permettant aux piétons et cyclistes de quitter la route départementale pour se rendre : <ul style="list-style-type: none"> - D'une part de Chizé à Availles sans emprunter le CD - D'autre part de Chizé (Ecurolles) à la rue des Ouches en passant par le marais
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Cette liaison douce s'inscrit pleinement dans la demande de transition écologique, elle s'adresse à la mobilité douce, exclut tout autre mode de déplacement
Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	- Linéaire de liaison piétons, cyclistes créée
Calendrier prévisionnel de réalisation	Date prévisionnelle de début des travaux : 2022/2023 Date prévisionnelle de fin des travaux : fin 2024

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
207 000€	248 400€	En cours d'élaboration				

INTITULE DU PROJET : Développement de l'approvisionnement des cantines en produits locaux	
Maître d'ouvrage	Communauté de commune Mellois en Poitou
Localisation précise	Territoire de Mellois en Poitou
Objectifs de l'action	Depuis plus de 10 ans, Mellois en Poitou est engagé dans l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux, au travers du dispositif « Mangeons Mellois ». L'action consiste à poursuivre cette dynamique et à poursuivre le développement des produits durables et de qualité dans l'assiette des élèves du territoire.
Description du projet	Equipements des différentes cuisines en matériel Equipements des salles de restauration en self-services Formation des agents Acquisition d'un logiciel de gestion
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre le gaspillage alimentaire - Approvisionnement en produits durables et de qualité
Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'utilisateurs concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de la gestion des stocks - Pourcentage des produits dits de qualité et issus de l'agriculture biologique - Poids du gaspillage alimentaire - Satisfaction des usagers
Calendrier prévisionnel de réalisation	2021 et 2022

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
146 421€			AAP aides en faveur de certaines cantines scolaires : 146 421€			

INTITULE DU PROJET : Poursuite de la renaturation d'une zone humide à Chizé	
Maître d'ouvrage	Commune de Chizé
Localisation précise	Marais communal de Chizé dans le bourg, à proximité de la Boutonne
Objectifs de l'action	<p>La commune de Chizé est propriétaire des parcelles cadastrées B0109, B0277, B0711, B0378, B0381, B0382, B0383 d'une surface totale de 2,8285 ha.</p> <p>Cette zone humide fait partie d'un ensemble constitué, outre les parcelles communales d'un ensemble de diverses parcelles privées contiguës.</p> <p>Le marais communal de Chizé, autrefois propriété de l'EPMS "les Lauriers roses" fut en grande partie remblayé dans les années 1970 et 80.</p> <p>La municipalité de Chizé a décidé depuis 2014 de reconquérir cette zone humide et d'améliorer ses fonctionnalités naturelles : atténuation des crues, épuration de l'eau, préservation et accroissement de la biodiversité.</p>
Description du projet	<p>Cette reconquête passe par l'enlèvement des gravats déposés sur le marais dont la quantité est estimée à plusieurs milliers de mètres cubes.</p> <p>Deux opérations ont d'ores et déjà été menées en 2015 et 2018 et doivent se prolonger par une nouvelle opération.</p>
Le cas échéant : indiquer en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique et/ou prend en compte les enjeux écologiques	Projet totalement dédié à la transition écologique par la restauration de la zone humide détruite dans les années 70/80.
Indicateurs de résultats(ex : diminution de la consommation énergétique du bâtiment, augmentation de la fréquentation, nombre d'usagers concernés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Surface restaurée - Volume de gravats recyclés - Biodiversité retrouvée
Calendrier prévisionnel de réalisation	<p>Date prévisionnelle de début des travaux : 2022/2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin des travaux : 2023 / 2024</p>

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes				
Montant estimatif des dépenses HT	Montant estimatif des dépenses TTC	Europe	Etat	Région Nouvelle-Aquitaine	Département des Deux-Sèvres	Autofinancement
65 000€	78 000€	En cours d'élaboration				